

DRAC Île-de-France

Bilan d'activité

2019



DRAC Île-de-France

Bilan d'activité

2019

PATRIMOINES

CRÉATION

ÉCONOMIE

CULTURELLE

TRANSMISSION

ET DÉMOCRATISATION

ANNEXES

Directeur de publication
Laurent Roturier,
Directeur des affaires culturelles
d'Île-de-France

Coordination
Jean-Marc Dos Santos - Malhado,
Christophe Lemaire,
Charlotte Renaud

Conception graphique
Nicolas Portnoï

1 Patrimoines

1.1 Patrimoine monumental

1.1.1 Protection

1.1.2 Restauration

1.1.3 Valorisation

1.2 Architecture et patrimoine

1.2.1 Espaces protégés en Île-de-France

1.2.2 Actualité dans les territoires

1.3 Archéologie

1.3.1 Accompagnement des dynamiques territoriales

1.3.2 Soutien à la recherche, à la conservation et à la valorisation

1.4 Musées et Maisons des Illustres

1.4.1 Musées

1.4.2 Maisons des Illustres

2 Création

2.1 Arts Plastiques

2.2 Spectacle vivant

2.2.1 Théâtre

2.2.2 Musique et danse

2.2.3 Licences

3 Économie culturelle

3.1 Cinéma, audiovisuel et numérique

3.2 Livre et lecture publique

3.2.1 Lecture publique

3.2.2 Économie du livre et vie littéraire

3.2.3 Médias

4 Transmission et démocratisation

4.1 Priorités ministérielles 2019

4.2 Politiques interministérielles

4.2.1 Territoires prioritaires

4.2.2 Publics spécifiques

4.3 Enseignements artistiques

4.4 Développement des contractualisations

5 Annexes

5.1 Organigramme 2019

5.2 Monuments historiques conservés par les ABF

5.3 Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

5.4 Contrats territoire-lecture (CTL)

et lecture-itinérance (CDLI)

5.5 Contrats d'éducation artistique et culturelle

5.6 Liste des appels à projets démocratisation culturelle

5.7 Glossaire

LE MOT DU DIRECTEUR



Laurent Roturier

Directeur régional

L'année 2019 restera marquée par l'incendie de Notre-Dame et son sauvetage par les équipes de la DRAC. Maître d'ouvrage de la cathédrale jusqu'à la constitution de l'établissement public en charge de la restauration de Notre-Dame en fin d'année 2019, la DRAC a été aux avant-postes pendant 8 mois, mobilisant toutes ses équipes dans la bataille pour sécuriser l'édifice. Ce rapport d'activité détaille les opérations menées durant ces mois à haut risque, qui ont mobilisé à la fois les services en charge des monuments historiques et de l'archéologie, les architectes des bâtiments de France (ABF), mais également toutes les équipes du secrétariat général, en particulier celles en charge des affaires financières. La DRAC aura engagé en quelques mois plus de 50 M€ pour sauver Notre-Dame.

Cette année intense aura une nouvelle fois montré la capacité du service public de la culture à gérer une crise majeure. La DRAC n'a pas pour autant délaissé ses missions habituelles. Plus de 2 200 projets ont été accompagnés tout au long de l'année, à la faveur d'un budget en augmentation par rapport à 2018. La déconcentration de nouvelles missions à la DRAC, et du suivi de plusieurs structures majeures jusque-là accompagnées par l'administration centrale, a encore renforcé le rôle de nos services déconcentrés au service des acteurs du territoire et des habitants.

Car c'est bien pour les publics que la DRAC œuvre au quotidien. Que ce soit en soutenant les lieux de création et de diffusion qui maillent le territoire régional, en accompagnant les artistes qui exercent leur discipline jusque dans les territoires les plus ruraux d'Île-de-France, en restaurant le patrimoine – « de la cathédrale à la petite cuillère » disait André Chastel –, en accompagnant le réseau des Musées de France et des Maisons des Illustres, en exhumant du sol francilien les vestiges archéologiques qui nous permettent de mieux connaître notre histoire, en veillant à la qualité architecturale et paysagère de nos communes grâce au rôle fondamental des ABF, en soutenant les acteurs du livre et de la lecture et en particulier les bibliothèques – premier service public culturel de proximité – ainsi que la diffusion cinématographique, etc. Au-delà du soutien aux forces vives de la culture en Île-de-France, la DRAC agit au plus près territoires via ses dispositifs à destination des quartiers prioritaires, des zones rurales, des publics éloignés de la culture – ou empêchés du fait de leur handicap, de leur situation de santé ou de leur privation de liberté. Ces actions de démocratisation culturelle, qui font appel à tous les arts et mobilisent une multitude d'intervenants, contribuent à la vitalité culturelle de cette région, dans un dialogue constant avec les collectivités territoriales qui portent cette même ambition pour la culture et avec lesquelles la DRAC développe plusieurs niveaux de contractualisation.

Le paysage est aujourd'hui bouleversé par la crise sanitaire : il appartient à tous les acteurs qui font vivre l'exception culturelle française de faire bloc ensemble, de nouer de nouveaux partenariats, de fixer les priorités en se concentrant sur l'essentiel. La DRAC est dès à présent à leurs côtés.

INTRODUCTION

Avec 12,21 millions d'habitants, l'Île-de-France concentre 19 % de la population de la France métropolitaine sur 2,2 % du territoire. C'est la région la plus peuplée et la plus dense de l'Hexagone (1 009 hab/km², alors que la moyenne nationale s'établit à 119). Toutefois, la densité de population est très contrastée, passant de 240 hab/km² en Seine-et-Marne à 21 154 hab/km² à Paris, qui est la 6^e ville la plus densément peuplée au monde.

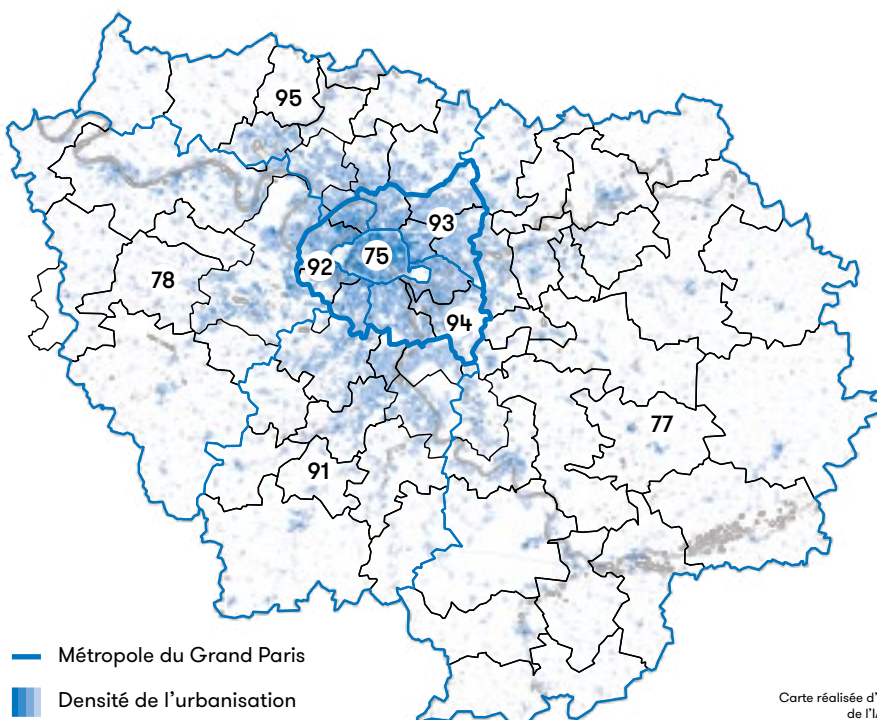
Avec 31 % du PIB national et 24 % des emplois, l'Île-de-France est aussi la première région économique française. Mais cette prospérité n'empêche pas de fortes disparités économiques et sociales. C'est ainsi la région française qui compte le plus grand nombre de quartiers en politique de la ville (272 en 2019). Le taux de chômage dans la Seine-Saint-Denis est le double de la moyenne nationale et les inégalités se creusent dans certaines communes déjà pauvres.

Sur le plan culturel, l'Île-de-France se distingue tant par la concentration de l'emploi (45 % des emplois culturels français) et des établissements culturels (36 %) que par leur volume financier (21 milliards d'euros soit 61 % du volume national). La richesse de son patrimoine, l'important réseau de salles de spectacles, de musées ou encore de bibliothèques, l'implantation historique des médias et de l'industrie cinématographique, lui confèrent une place particulière dans le paysage culturel français et en font le premier bassin touristique du monde : la région a accueilli plus de 50 millions de touristes en 2019, dépassant le record de l'année 2018 malgré un contexte social difficile (grèves dans les transports, mouvements des « gilets jaunes »)¹.

¹ Sources : Insee, Institut Paris Région

Carte de l'urbanisation en Île-de-France

- 75 Paris
- 77 Seine-et-Marne
- 78 Yvelines
- 91 Essonne
- 92 Hauts-de-Seine
- 93 Seine-Saint-Denis
- 94 Val-de-Marne
- 95 Val-d'Oise



Un engagement fort de l'État

Dans ce contexte particulier, la DRAC est chargée de conduire la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale. Service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l'autorité du préfet de région, elle couvre l'ensemble des secteurs d'activité du ministère : préservation et valorisation du patrimoine, promotion de l'architecture, soutien à la création et à la diffusion dans tous les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, développement du livre et des industries culturelles, démocratisation culturelle et transmission des savoirs.

Soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, elle développe la coopération avec les collectivités territoriales et les partenaires culturels, veille à l'application de la réglementation et apporte expertise et soutien aux acteurs culturels franciliens. À cet effet, elle a disposé en 2019 d'un budget de 137 143 153 € répartis en quatre programmes : Patrimoines, Création, Livre et industries culturelles, Transmission des savoirs et démocratisation culturelle.

La DRAC a subventionné 2 205 projets sur l'année, soit une hausse de 13 % par rapport à 2018, entraînant une augmentation significative du nombre d'actes financiers passés (+ 19 %).

En 2019, la DRAC a bénéficié d'une forte déconcentration de structures artistiques et culturelles. Elle renforce ainsi son rôle sur son territoire d'intervention en gérant 18 structures supplémentaires, pour un montant total de 6 457 732 €, parmi lesquelles on compte par exemple le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, la Maison des écrivains et de la littérature, l'École nationale du cirque ou l'ensemble vocal Les Talents Lyriques. Ce mouvement se poursuivra en 2020 avec 12 nouvelles structures déconcentrées pour un montant proche des 3 M€.

CHIFFRES-CLÉS 2019

137 143 153 €

budget 2019 exécuté en crédits de paiement (CP)

dont

31 111 238 €

consacrés aux travaux d'urgence
sur la cathédrale Notre-Dame de Paris

141 705 412 €

somme des engagements juridiques
contractés en autorisations d'engagement (AE)

2 205

projets subventionnés
→ 2 099 en fonctionnement
→ 106 en investissement

6 922

actes financiers

228

conventions pluriannuelles dont
→ 192 conventions pluriannuelles d'objectifs
(CPO financières)
→ 14 contrats territoire-lecture (CTL) et contrats
départementaux lecture-itinérance (CDLI)
→ 20 contrats d'éducation artistique et culturelle

250 000

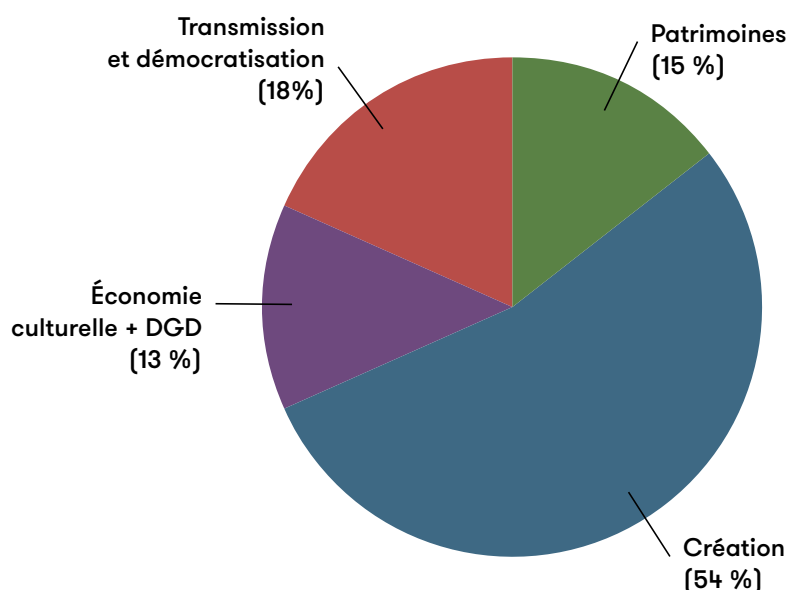
élèves touchés par les dispositifs École, Collège,
Lycée et apprentis au cinéma

Avertissement

Le budget global de la DRAC en crédits de paiement s'élève à 137 143 153 € en 2019.

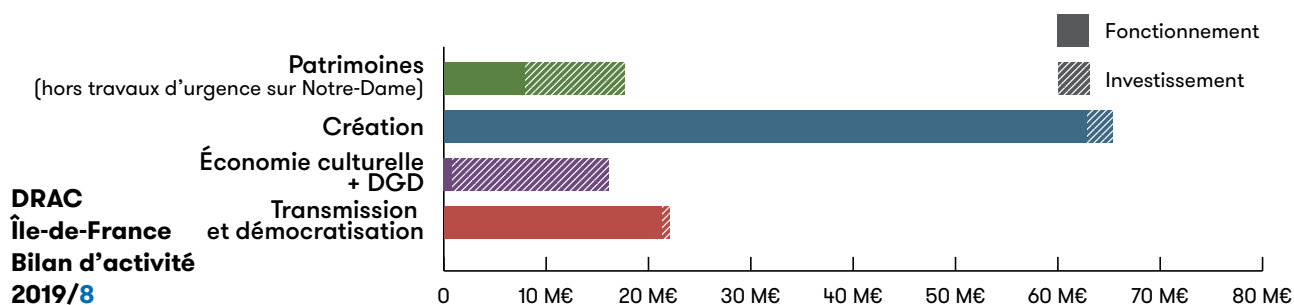
Pour mieux illustrer les grands axes des politiques soutenues par la DRAC, les crédits exceptionnels consacrés aux travaux d'urgence sur Notre-Dame (31 111 238 €) ne sont pas représentés ici. En revanche, la Dotation annuelle en faveur des bibliothèques (15 185 957 €), issue de la DGD (dotation générale de décentralisation gérée par la préfecture de région), est intégrée dans le total « Économie culturelle », pour rendre compte du niveau d'engagement de l'État auprès des acteurs du secteur.

BUDGET D'INTERVENTION DE LA DRAC Par programme – crédits de paiement 2019

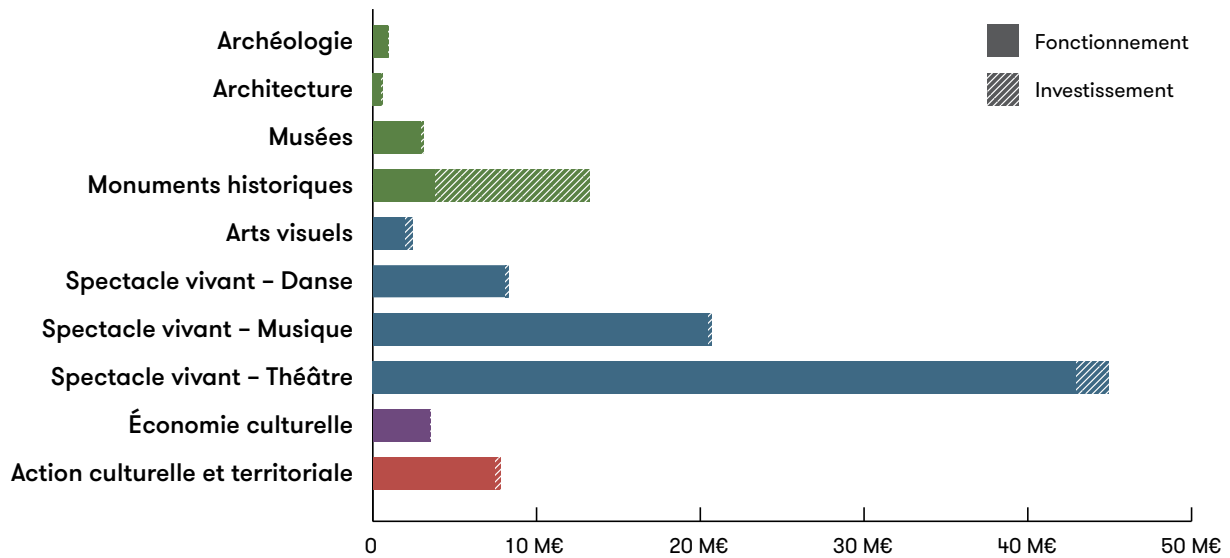


Programme	fonctionnement	investissement	total
Patrimoines (hors travaux d'urgence sur Notre-Dame)	7 972 338 €	9 673 502 €	17 645 840 €
Création	62 917 278 €	2 443 635 €	65 360 913 €
Économie culturelles (dont crédits DGD pour les bibliothèques)	906 900 €	15 185 957 €	16 092 857 €
Transmission et démocratisation	21 393 432 €	724 829 €	22 118 261 €

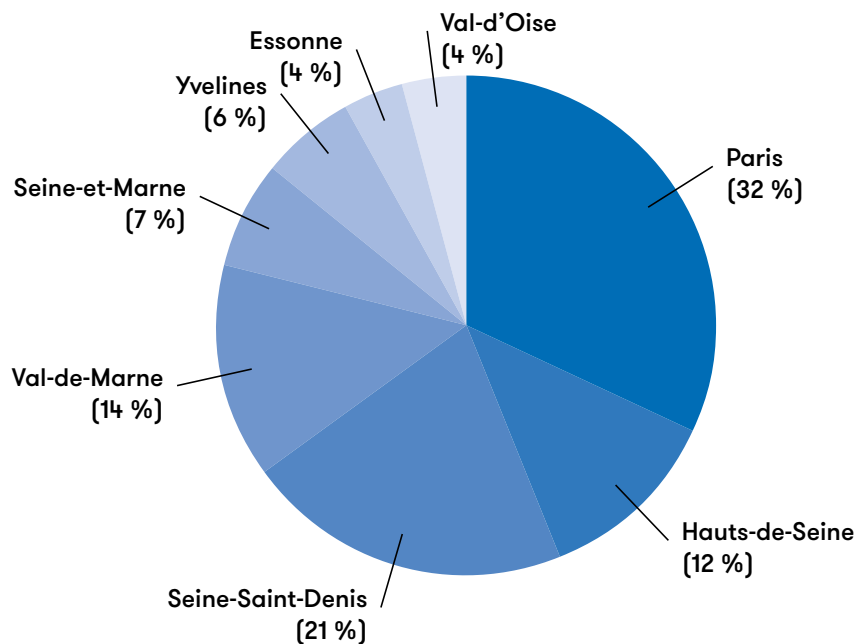
BUDGET D'INTERVENTION DE LA DRAC Fonctionnement / Investissement – crédits de paiement 2019



BUDGET D'INTERVENTION DE LA DRAC Par politique – crédits de paiement 2019



BUDGET D'INTERVENTION DE LA DRAC Par département – crédits de paiement 2019



À noter :

- Ni les travaux d'urgence sur Notre-Dame, ni la DGD ne sont comptabilisés dans les 2 graphiques de cette page.
- Sont pris en compte les sièges sociaux des structures bénéficiaires, et non le lieu des actions menées, ce qui a pour effet de surreprésenter la part de Paris. Un travail est en cours au sein des services de la DRAC pour affiner les statistiques.



Dépose des 16 statues
de Notre-Dame de Paris,
12 avril 2019, dans le cadre
des travaux menés
sur la flèche. Ces statues
sont actuellement en cours
de restauration.
© Jade Robin

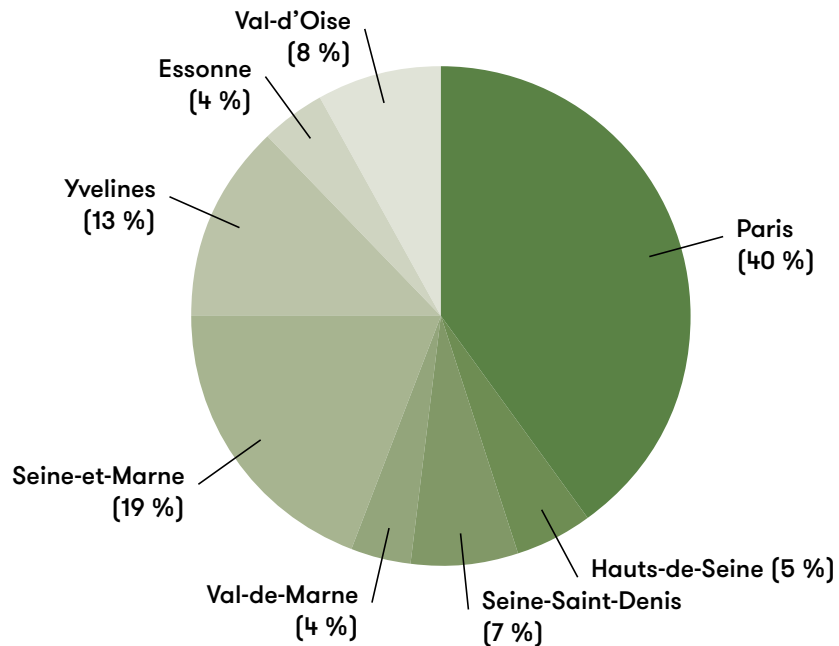
PATRIMOINE MONUMENTAL
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
ARCHÉOLOGIE
MUSÉES ET MAISONS DES ILLUSTRES

PATRIMOINES

PROGRAMME 175 – PATRIMOINES

Crédits de paiement 2019 –

total 48 263 146 € dont 31 M€ Notre-Dame non représentés ici



1.1 PATRIMOINE MONUMENTAL

Note : La méthode de comptage des MH a été stabilisée en 2019 afin d'éviter les doublons. Cela explique l'écart avec les chiffres du bilan 2018.

3 970

Monuments historiques (MH)

→ 893 classés au titre des MH, dont 5 en 2019

→ 2 867 inscrits au titre des MH, dont 11 en 2019

→ 210 protections mixtes

153

édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

4

Secteurs sauvegardés (Le Marais, Paris 7^e, Versailles et Saint-Germain-en-Laye)

11 456

objets mobiliers classés (dont 6 nouveaux objets classés en 2019) sur 18 686 objets protégés

796

autorisations de travaux et permis de construire traités par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)

40

Jardins remarquables

170

subventions accordées
→ 102 pour restauration
→ 68 pour entretien
→ 13 chantiers de jeunes bénévoles (180 participants)

10

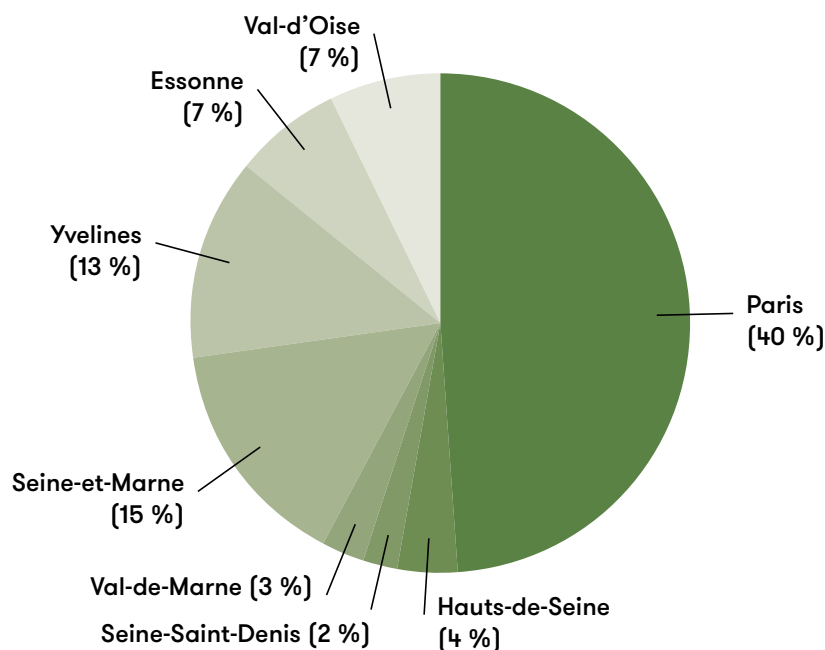
Villes et Pays d'art et d'histoire

52

Sites patrimoniaux remarquables

Avec 3 970 monuments historiques protégés, soit 9 % du total national pour 2 % du territoire, la région Île-de-France est en termes de densité la plus dotée en édifices protégés. C'est également l'une de celles qui possède le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec quatre biens inscrits en propre (les châteaux et parcs de Versailles et de Fontainebleau ; Paris, rives de la Seine ; la cité médiévale de Provins) et quatre monuments constitutifs de deux biens en série (la Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et les trois sites Le Corbusier : les Maisons La Roche et Jeanneret, l'immeuble Molitor à Paris et la Villa Savoye à Poissy).

Répartition des monuments historiques en Île-de-France



Typologie des protections au titre des Monuments historiques en Île-de-France

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
Immeubles classés	893	302	173	134	74	33	16	29	132
Immeubles inscrits	2 867	1 535	396	362	185	110	53	78	148
Mixtes		104	28	30	14	12	3	5	14
total	3 970	1 941	597	526	273	155	72	112	294

1.1.1 PROTECTION

Classement et inscription au titre des Monuments historiques

À l'issue des différentes commissions régionales et nationales du patrimoine et de l'architecture qui se sont tenues en 2019, 17 mesures de protection ont été adoptées en 2019 pour les immeubles et 25 mesures pour les objets mobiliers dont certains arrêtés comprennent à eux seuls plus d'une dizaine d'objets : tableaux de la collection municipale de Wissous (Essonne) et meubles de la villa Collin à Fourqueux (Yvelines).

Parmi les 17 mesures prises pour les immeubles (5 classements, 11 inscriptions et 1 radiation), les plus notables ont concerné :

- le classement en totalité du château de Saint-Ouen (93), commande de Louis XVIII pour Zoé Talon, comtesse du Cayla ;
- l'inscription en totalité de la maison et du jardin ayant appartenu à Maurice Ravel à Montfort-l'Amaury (78), qui correspond à une révision d'une protection ancienne ;
- l'inscription d'une partie des intérieurs de la préfecture de Nanterre (92), œuvre d'André Wogensky terminée en 1972, édifice emblématique des Trente Glorieuses et de la structuration politico-administrative de la région parisienne sous la V^e République.

Ces trois mesures de protection illustrent la doctrine actuelle consistant, d'une part à apprécier un immeuble ou une partie cohérente d'immeuble dans sa globalité (d'où les extensions de protection du château de Saint-Ouen) et d'autre part à poursuivre la protection du patrimoine du XX^e siècle (intérieurs de la préfecture de Nanterre). En outre, au titre de la campagne de révision des protections anciennes que la CRMH mène depuis de nombreuses années, il a été procédé en 2019 à la radiation de l'arrêté d'inscription du pavillon du Bardo, situé dans le parc Montsouris (Paris 14^e arr.). Ce pavillon, inscrit au titre des monuments historiques depuis le 6 août 1985, avait été détruit par un incendie survenu en 1991.

Parmi les 25 mesures prises pour les objets mobiliers (6 classements et 19 inscriptions) les plus notables ont concerné :

- le classement d'une partie du mobilier de l'hôtel Mezzara (Paris 16^e arr.) avec servitude de maintien de cet ensemble dans les lieux. Le maintien des objets in situ, lorsque des liens historiques ou artistiques remarquables existent avec l'immeuble, est rendu possible par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 ;
- le classement au titre des monuments historiques d'un tableau, *L'Adoration des bergers* découvert dans l'église d'Évry (91) et attribué à Simon Vouet (1590-1649) ;
- l'inscription avec vœu de classement de 2 statues polychromes du XIV^e siècle dans l'église de Mareil-Marly (78), mises au jour lors de découvertes fortuites à l'occasion de travaux.

2 Palais de la Cité et Palais-Royal (75), Fontainebleau (77), Versailles, Marly, Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet (78), Meudon, Saint-Cloud et La Malmaison (92), Vincennes (94).

Domaines nationaux

Concernant les domaines nationaux, catégorie juridique nouvelle issue des travaux parlementaires menés dans le cadre de la préparation de la loi LCAP du 7 juillet 2016 (articles L621-34 à 39 du code du patrimoine), la commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'est prononcée favorablement pour l'inscription de 11 nouveaux domaines² en Île-de-France. Doivent désormais être examinés les périmètres pertinents aux plans historique, paysager, urbain et patrimonial de ces domaines à partir du travail d'étude et de cartographie réalisé par un prestataire spécialisé, en lien avec les services de l'État concernés. Pour assurer le suivi de cette procédure, deux organes de gouvernance ont été créés par la direction générale des patrimoines (administration centrale du ministère de la Culture) : un comité de pilotage chargé de rendre un arbitrage sur les choix à opérer (auquel sont associés le directeur régional des affaires culturelles et la direction de l'immobilier de l'État), et un comité de suivi chargé d'accompagner le prestataire dans son étude (associant la CRMH et l'inspection des patrimoines). Un calendrier prévisionnel a été établi, entre 2020 et 2023, en fonction du degré de complexité des sites. Une fois le périmètre arrêté avec toutes les parties prenantes et validé en commission nationale du patrimoine et de l'architecture, c'est la publication d'un décret en Conseil d'État qui créera le domaine national au sens du code du patrimoine avec les servitudes qui s'y attachent.

Labellisation

La DRAC a poursuivi en 2019 son ambitieuse politique de labellisation :

- Au titre de l'Architecture contemporaine remarquable (ACR), la campagne conduite dans la Métropole du Grand Paris a permis de labelliser 43 édifices particulièrement significatifs pour leur rôle structurant dans le paysage métropolitain. La campagne de labellisation des villes nouvelles a été menée dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, aboutissant à la phase finale de l'étude sur la ville d'Évry (91) avec une quinzaine d'ensembles identifiés, et à la clôture de la première phase de repérages sur la ville de Cergy (95). La campagne sur les lycées de la région, les plus remarquables du point de vue de l'architecture du XX^e siècle, a vu son corpus définitif de 40 établissements validé par le groupe de travail *ad hoc*. Aujourd'hui le territoire francilien compte 153 édifices labellisés au titre de l'architecture contemporaine remarquable.
- Autre preuve de ce dynamisme, la labellisation de 4 nouveaux jardins au titre des Jardins remarquables (le jardin des Tuileries à Paris, le parc du domaine de Méréville en Essonne, les murs à pêches à Montreuil en Seine-Saint-Denis et le jardin du musée de l'Outil, collection Claude et Françoise Pigéard, à Wy-dit-Joli-Village dans le Val-d'Oise), qui porte à 40 le nombre total de jardins labellisés en Île-de-France.

Parc du domaine de Méréville (Essonne), Pont des Roches
© Xavière Desternes



1.1.2 RESTAURATION

En application du code du patrimoine (Livre VI), le contrôle scientifique et technique (CST) relève de la compétence du préfet de Région. La CRMH exerce ainsi le CST, en collaboration avec le Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine (SMAP) et les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la grande couronne, sur tous les immeubles et objets protégés, afin de garantir leur parfaite conservation et le respect de leur intégrité patrimoniale.

Pour les immeubles protégés, le CST s'illustre, d'une part, dans leur surveillance périodique et, d'autre part, dans le contrôle des interventions d'entretien et de restauration. Quant aux objets protégés, il s'agit de contrôler les interventions et de s'assurer du respect de leur conservation en cas de prêt.

Les équipes en charge du contrôle scientifique et technique jouent un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvres. Dès la phase préliminaire de la programmation des travaux (définition du projet et études préalables) et pendant toute la durée de l'opération, la CRMH exerce le CST dans une logique de préservation de la richesse du patrimoine historique du territoire francilien et d'accompagnement des porteurs de projets.

Un budget 2019 exceptionnel

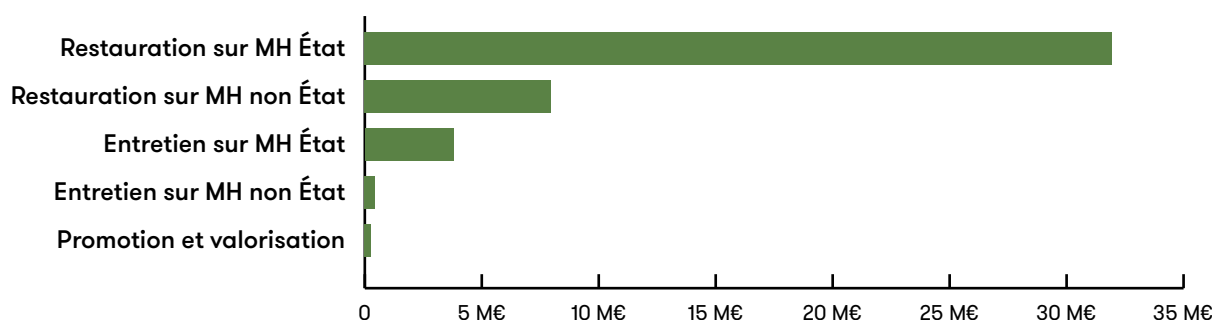
Afin d'assurer la conservation, la restauration et la valorisation de ce patrimoine important, la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) d'Île-de-France a disposé en 2019 d'un budget exceptionnel de 72 525 264 € en autorisations d'engagement (AE) et 45 363 100 € en crédits de paiement (CP), tous programmes et titres confondus (Programmes 175 et 224), dont 52,80 M€ d'AE et 31,05 M€ de CP dédiés aux travaux d'urgence et de sécurisation conduits à Notre-Dame de Paris, à la suite de l'incendie survenu le 15 avril 2019.

L'élan de générosité qui a suivi l'incendie a permis d'engager les travaux d'urgence de sécurisation et de conservation de l'édifice. Ainsi 52,80 M€ d'AE ont été engagés et 31,05 M€ de CP mandatés grâce, d'une part, à des reports de crédits (3,20 M€ d'AE du titre 5, investissements sur les biens appartenant à l'État) et, d'autre part, à des dotations spécifiques du ministère de la Culture issues des fonds collectés dans le cadre de la souscription nationale.

Hors ces travaux d'urgence, pour l'ensemble des opérations d'entretien et de restauration conduites sur les édifices et objets de la région d'Île-de-France, le budget s'est élevé à 19 725 264 € d'AE (dont 154 760 € pour les objets) et 14 309 100 € de CP.

Enfin, il convient de souligner que le total cumulé des recettes des affichages publicitaires réalisés à l'occasion des travaux de restauration sur les monuments historiques s'est élevé, en 2019, à 21,20 M€. Dix-neuf monuments historiques parisiens ont ainsi bénéficié de ce dispositif, qu'il s'agisse d'édifices appartenant à l'État (l'École militaire, le musée du Louvre, le Collège des Quatre Nations, l'Hôtel de la Marine, notamment), à la Ville de Paris (le théâtre du Châtelet) ou à des propriétaires privés. Ce dispositif, instruit par la DRAC, apporte un appui financier aux propriétaires pour la réalisation des travaux.

Monuments historiques – crédits de paiement DRAC 2019



Contrôle scientifique et technique des interventions sur les monuments historiques

Au titre du contrôle scientifique et technique conduit par la CRMH, en lien avec le SMAP et les UDAP de la grande couronne, 796 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été motivés et délivrés.

En outre, 170 demandes de soutien financier, émanant de propriétaires privés comme publics, ont pu être instruites en vue de l'octroi d'une subvention en 2019, selon la répartition suivante :

- 102 subventions attribuées à des chantiers de restauration, dont 15 pour celles d'objets protégés au titre des monuments historiques ;
- 68 subventions relatives à des travaux d'entretien ou à des études.

En 2019, la politique de subventionnement de la CRMH s'est attachée, comme les années précédentes, à tenir compte de la répartition territoriale des monuments protégés, de la nomenclature de ces monuments (patrimoine religieux, architecture domestique, patrimoine industriel et scientifique...) ainsi que du type de propriétaires afin que les travaux de restauration subventionnés reflètent la diversité des monuments historiques en Île-de-France.

À Paris, le plan d'investissement de la mandature (PIM 2014/2020) pour la restauration des édifices culturels de la ville (églises Saint-Gervais-Saint-Protais, Saint-Vincent de Paul et du Saint-Esprit, notamment) qui engage l'État à affecter un minimum de 1,80 M€ par an (soit un total sur 6 ans, entre 2014 et 2020, de 10,80 M€) a été honoré, l'État ayant engagé fin 2019 plus de 10 M€.

En Seine-et-Marne, la convention pluriannuelle signée pour 2005/2018 entre l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Ville de Provins pour la restauration des 56 monuments historiques protégés que possède la commune, inscrite, en 2001, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été reconduite en avril 2019 (2019/2028).

Au titre de cette convention, la DRAC d'Île-de-France s'engage à apporter 400 K€ chaque année pour la restauration des églises Saint-Quiriace, Sainte-Croix et des remparts de la ville haute.

En 2019, la subvention a ainsi porté sur la restauration et la révision des couvertures, des sols et de la sacristie de l'église Saint-Quiriace.

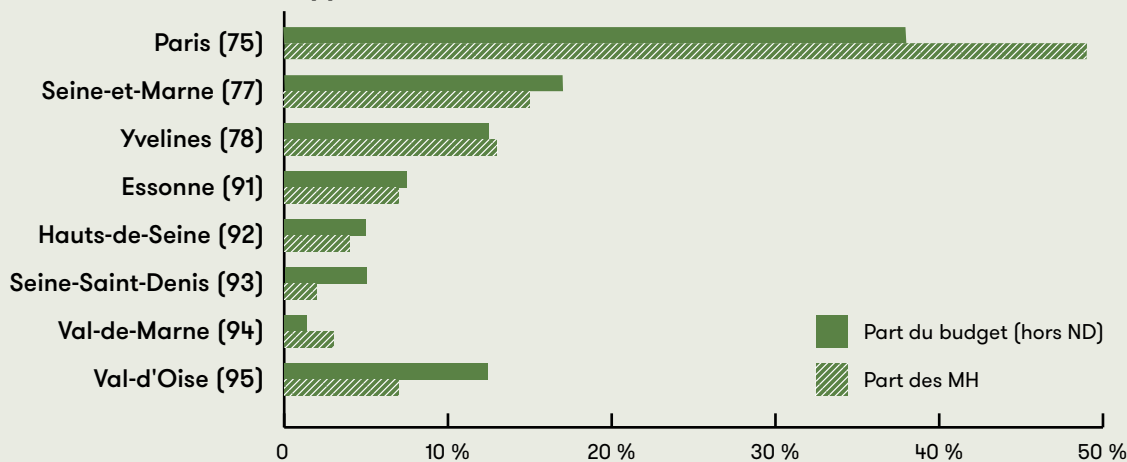
Il est à noter que, de 2005 à 2018, l'État avait déjà apporté près de 8 M€ à la commune pour la restauration de son patrimoine exceptionnel.

Dans le département des Yvelines, a été lancée la première phase de la restauration de la villa Viardot (dossier emblématique de la mission patrimoine en péril pour l'Île-de-France) ainsi que la restauration générale extérieure de l'église Saint-Pierre de Montfort-l'Amaury, édifice majeur du département.

FOCUS

LA DRAC INTERVIENT AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES, NOTAMMENT RURAUX

Ventilation des crédits (en AE) par département rapportée au nombre de MH



	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
Total AE par département en M€	19,570	8,503	3,523	2,408	0,702	1,234	0,642	0,562	1,996
Nombre de MH	3 969	1 940	597	526	273	155	72	112	294

Un accent a été mis dans la programmation budgétaire sur les deux nouveaux dispositifs mis en place en 2018 destinés à irriguer le territoire francilien :

1. Le fonds incitatif et partenarial au profit des communes à faibles ressources (FIP) visant à accompagner le plus possible de petites communes de moins de 10 000 habitants, avec un taux supérieur de subvention (30 % pour les inscrits et 50 % pour les classés au lieu de 20 et 40 % dans le dispositif habituel) a permis de financer 15 projets pour un montant en AE d'1,90 M€ en 2019. Les projets éligibles doivent :

- être inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- être situés dans des communes de moins de 2 000 habitants et jusqu'à 10 000 habitants en fonction de l'intérêt des projets et de la situation des collectivités concernées ;
- disposer de ressources inférieures au potentiel fiscal régional ;
- avoir des projets de restauration non totalement financés dont les travaux n'ont pas commencé ;
- concerner un bâtiment en péril ou sur le point de l'être ;
- avoir un plan de financement comportant une participation du propriétaire et de la région pour au moins 15 %.

Le conseil régional d'Île-de-France participe au financement de ces travaux de restauration pour un montant moyen de 30 % sur les monuments inscrits et de 20 % sur les monuments classés.

2. La mission de Stéphane Bern, qui contribue à la sauvegarde du patrimoine en péril, en vue d'être en mesure de subventionner les opérations à hauteur de 40 % sur les MH inscrits et de 60 % sur les classés préconisés, a permis d'inscrire une dizaine de sites franciliens sur la liste retenue, dont 2 en programmation 2019 : l'ancienne maison de plaisance du baron Ménager à Germigny-l'Évêque (77) et la villa Pauline Viardot à Bougival (78). Dans ce cadre, le montant global des subventions attribuées s'est élevé à 435 966 €.

Maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'État

La cathédrale Notre-Dame de Paris a fait l'objet de travaux de restauration conduits entre janvier et avril 2019 (portant sur la culée 10, la flèche, la chapelle Saint-Germain et la sacristie). À la suite du terrible incendie survenu le 15 avril, la DRAC Île-de-France a coordonné les travaux de sauvegarde et de sécurisation de l'édifice dès le lendemain du sinistre et jusqu'au 1^{er} décembre 2019, date de création de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. À cet égard, la CRMH a piloté le transfert de tous les contrats vers le nouvel Établissement public en lien avec la Direction générale des patrimoines. Elle a également présenté, avec les architectes en chef des monuments historiques chargés des travaux, le rapport d'état des lieux et de conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris lors de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 4 juillet 2019.

Notre-Dame de Paris,
mise en place des cintres
d'arc-boutant
© Marie-Hélène Didier



Notre-Dame de Paris,
consolidation
des parties hautes
© Marie-Hélène Didier



FOCUS

NOTRE-DAME DE PARIS : LE DÉFI DE L'URGENCE – UN CHANTIER HORS-NORMES

L'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 a détruit une partie des voûtes, la charpente, la couverture et la flèche de la cathédrale.

Pendant toute la nuit et les jours qui ont suivi, les équipes de la DRAC d'Île-de-France étaient sur place, pour guider les pompiers durant leurs interventions, identifier et mettre à l'abri les 1 300 œuvres de la cathédrale – notamment le Trésor et les Saintes-Reliques – et procéder aux premières mesures d'urgence. Le sauvetage des objets a été rendu possible grâce à la mobilisation aux côtés de la CRMH, de la Direction générale des patrimoines, du Louvre, du Mobilier national et du Centre de recherches et de restauration des musées de France (C2RMF).

Au lendemain de l'incendie, à la demande de la DRAC, un premier état des lieux a été dressé par le maître d'œuvre (architecte en chef des monuments historiques) à l'occasion d'une visite de la cathédrale menée avec les pompiers. Cet état des lieux a permis d'identifier les interventions à conduire immédiatement pour réaliser les sécurisations de première urgence et stopper toute dégradation supplémentaire. Dès le 18 avril 2019, la préfecture de police a limité, par arrêtés successifs, l'accès à l'édifice et aux abords immédiats.

L'émotion suscitée par cet événement a mis en première ligne les agents de la CRMH qui ont dû répondre à de multiples sollicitations émanant du monde entier pour apporter aides et soutiens. Ils ont également été confrontés à une exposition médiatique sans précédent.

Jusqu'au 1^{er} décembre 2019, l'équipe de la CRMH a piloté l'ensemble des travaux de sécurisation et de conservation de la cathédrale, en lien avec deux autres services de la DRAC : le service régional de l'archéologie pour les vestiges et le bureau des affaires financières pour les questions budgétaires.

Ce chantier hors normes a nécessité une coordination complexe s'articulant autour de la tutelle ministérielle, la préfecture de la Région d'Île-de-France, la Préfecture de Police, la Ville de Paris, la mairie du IV^e arrondissement de Paris et le diocèse. Plus spécifiquement, l'équipe de la CRMH a dû mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les différents intervenants sur le chantier contre le risque lié au plomb.

Trois agents sont venus renforcer les effectifs de la DRAC, qui a honoré l'ensemble de son plan de charge et assuré toutes les missions qui lui incombent par ailleurs au titre du CST, de la conservation et de la protection des monuments.

LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU 16 AVRIL AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

68	52,80 M€
Contrats en procédure d'urgence impérieuse	d'AE
	31,05 M€
	de CP

Dans la capitale, outre les travaux de sauvegarde et de sécurisation conduits sur la cathédrale Notre-Dame, la CRMH a lancé d'autres opérations, qu'il s'agisse des travaux de restauration de la rotonde Balzac à l'hôtel Salomon de Rothschild ou de l'étude de diagnostic sur l'obélisque de Louxor en prévision de la célébration, en 2022, du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion.

La rotonde Balzac restaurée,
Hôtel Salomon de Rothschild
© Sothean Nhieim



En Seine-et-Marne, a été achevée la restauration de la partie centrale de la façade de la cathédrale Saint-Etienne de Meaux et ont été lancés les travaux de restauration du portail du Jugement dernier ainsi que la remise en état de l'orgue de chœur.

En Seine-Saint-Denis, l'opération de restauration de la rose du transept sud et des façades de la sacristie de la basilique Saint-Denis, a été lancée et l'opération portant sur la restauration de la toiture et des façades nord de la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur (Saint-Denis), poursuivie.

3 Cf annexe p. XX

La CRMH a par ailleurs suivi les travaux d'entretien, en lien avec les architectes des bâtiments de France conservateurs, pour la trentaine de monuments dont la DRAC a la responsabilité³. Elle a aussi exercé le contrôle scientifique et technique sur ces édifices.

Chantiers de jeunes et éducation artistique et culturelle

Outre les 13 chantiers internationaux de jeunes bénévoles conduits par le *Groupement Rempart Île-de-France* soutenus en 2019 par la CRMH à hauteur de 47 300 € et qui ont concerné 180 jeunes, ont été subventionnées 3 actions de valorisation au titre du tourisme culturel pour un montant de 36 200 € : au musée du Jouet musée d'Art et d'Histoire de Poissy (pour un montant de 10 000 €), au musée de l'hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie (8 200 €), ainsi que pour la réalisation d'un film documentaire sur la restauration de la Chapelle des Droits de l'Homme à Noisy-le-Grand par l'association *Trans-Images/Association ATD Quart Monde* (18 000 €).

Biens UNESCO

À signaler également la finalisation, en 2019, du dossier « Paris, rives de la Seine », inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1991, qui a fait l'objet d'une demande de modification mineure des limites du bien (périmètre et zone tampon) en lien étroit avec les services de la ville de Paris (dossier examiné par le comité du patrimoine en juillet 2020). A été également transmis en décembre 2019 au comité du patrimoine mondial qui en avait fait la demande au titre du bien UNESCO Paris, rives de la Seine, le rapport actualisé d'état des lieux et de conservation de la cathédrale Notre-Dame, établi par Philippe Villeneuve architecte en chef des monuments historiques, qui avait été présenté lors de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 4 juillet.

Diffusion scientifique

La valorisation du patrimoine passe également par l'activité scientifique de la CRMH : publications et conférences émanant des conservatrices des monuments historiques, des chefs de bureau, des chargés de protection et des gestionnaires. En 2019, 7 publications et 16 conférences, dont 11 consacrées à la cathédrale Notre-Dame de Paris sont à décompter. Parmi elles, peuvent être mentionnées : l'ouvrage collectif consacré à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris sous l'intitulé *De Notre-Dame des Douleurs à Notre-Dame de l'Espérance* (éditions La Pierre d'Angle), les articles parus dans la revue *Monumental* (*La Fermette Marbeuf, remise en valeur d'un décor art nouveau ; Modification des menuiseries sur un monument historique*), les conférences données à l'École de Chaillot (*Sens et unité de l'espace culturel, décors parisiens des années 1930*) ou au comité d'histoire de la ville de Paris, aux Archives de Paris (*L'école en image, décors parisiens des années 1930*), sans oublier les actions de formation dispensées à l'École du Louvre (*Le métier de documentaliste-recenseur*), à l'Institut National du Patrimoine (INP) ou à l'université Paris 4, dans le cadre de la préparation au concours de conservateur des monuments historiques. A cet égard, la CRMH a accueilli en 2019 deux conservatrices stagiaires de l'INP pour leur stage patrimonial de spécialité d'une durée de cinq mois.

En outre, en décembre 2019, le *Guide des jardins remarquables en Île-de-France* a été publié aux Éditions du patrimoine. Cet ouvrage, à l'initiative et avec le soutien de la DRAC, est le premier guide qui rassemble les jardins labellisés en Île-de-France à travers 40 notices illustrées.

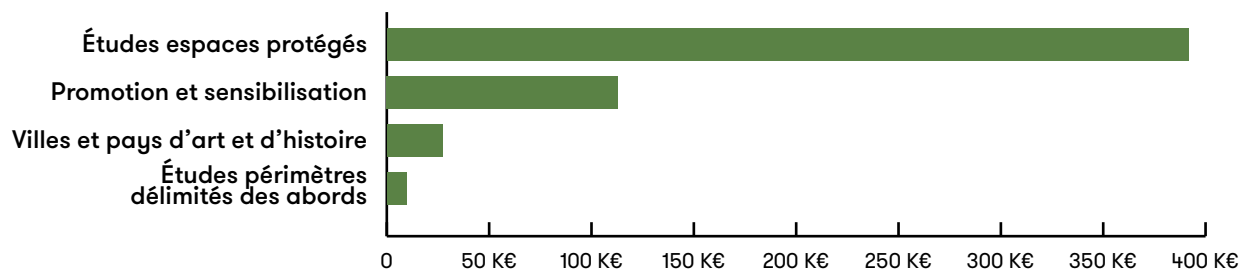
Centre de documentation

Enfin, il est important de souligner que la Conservation des monuments historiques d'Île-de-France dispose d'un centre de documentation dont la mission est à la fois de conserver des fonds d'archives et des ouvrages, de collecter l'information sur les monuments historiques, et de mettre l'ensemble de cette documentation à disposition des agents de la DRAC et de lecteurs externes. Durant l'année 2019, 219 consultations (soit 78 %) ont été sollicitées par 178 lecteurs extérieurs à la DRAC. Parmi ces consultations, 64 ont été réalisées sur place pour accéder aux dossiers de protection ou de travaux (soit 29 %), les autres demandes ayant été traitées à distance. Les consultations sont effectuées en majorité par les catégories professionnelles suivantes :

- architectes : 24 %
- notaires : 15 %
- étudiants : 12 %
- agents de collectivité territoriale : 8 %

1.2 ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Architecture - crédits de paiement DRAC 2019



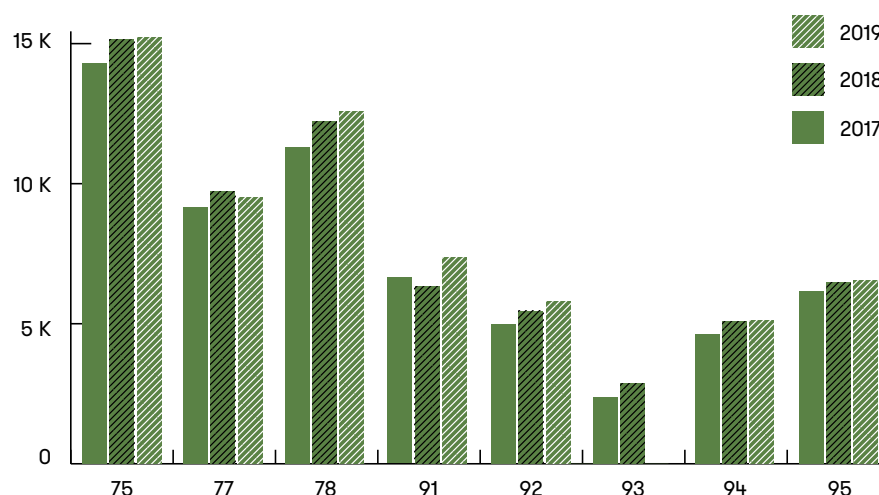
Implantées dans chaque département, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont chargées de promouvoir la qualité du cadre de vie dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Elles veillent au respect de la réglementation dans le domaine du patrimoine.

Pour mieux accompagner les différents projets sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, quatre UDAP ont fusionné en 2018 pour constituer le SMAP / Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine (75, 92, 93 et 94). Tout comme les UDAP 77, 78, 91 et 95, le SMAP s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Volume d'activité

Cette vigilance s'exerce dans les espaces protégés : sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits ou abords de monuments historiques. En 2019, le nombre des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou de démolir, déclarations préalables...) s'est encore accru, provoquant une hausse du nombre d'actes émis par les ABF allant jusqu'à 6,6 % dans les Hauts-de-Seine et 16,5 % dans l'Essonne.

Évolution du nombre de demandes d'autorisation

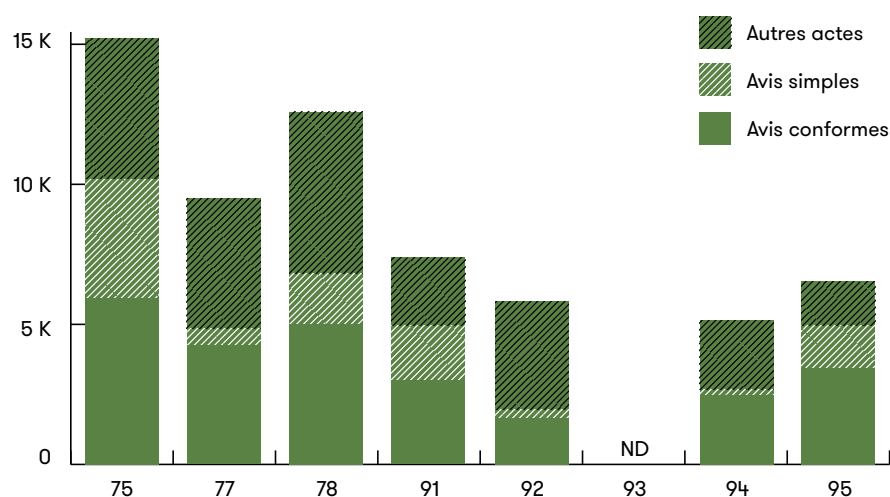


	75	77	78	91	92	93	94	95
2017	14 306	9 164	11 312	6 610	4 992	2 383	4 625	6 160
2018	15 153	9 736	12 216	6 333	5 458	2 877	5 095	6 476
2019	15 218	9 509	12 583	7 386	5 816	ND	5 130	6 539
2018/2019	0,4 %	-2,3 %	3,0 %	16,6 %	6,6 %	-	0,7 %	1,0 %

Types d'avis délivrés

Les avis conformes des ABF, sous forme d'accord avec prescriptions ou de refus d'accord, doivent être suivis par les maires qui délivrent les autorisations d'urbanisme. Ils sont émis dans les périmètres de 500 m en situation de covisibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits, dans les périmètres délimités des abords (PDA) ainsi que dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ; ils portent également sur les permis de démolir dans les sites inscrits. Les avis simples concernent les autres situations, principalement les sites inscrits et les périmètres des monuments historiques sans covisibilité.

La présence de SPR ou de PDA dans le département influence fortement la proportion d'avis conformes rendus par les ABF d'un département à l'autre.



	75	77	78	91	92	93	94	95
Avis conformes	5 964	4 279	5 027	3 024	1 679	ND	2 485	3 467
Avis simples	4 204	570	1 773	1 919	274	ND	176	1 505
Autres actes	5 050	4 661	5 783	2 443	3 864	ND	2 469	1 567
Totaux	15 218	9 510	12 583	7 386	5 817	-	5 130	6 53

Responsabilité individuelle

Le nombre d'actes établis sous la responsabilité individuelle des ABF varie également entre les départements en fonction de leur nombre et des dynamiques visibles dans les territoires. Les différentes demandes d'autorisation impliquent un suivi très variable, plus ou moins important. Ainsi, les permis d'aménager représentent un engagement conséquent, puisqu'il s'agit souvent de zones d'aménagement concerté ou de lotissements, dont les projets sont finalisés au terme de nombreuses réunions de mise au point avec les concepteurs, les élus locaux, les promoteurs...

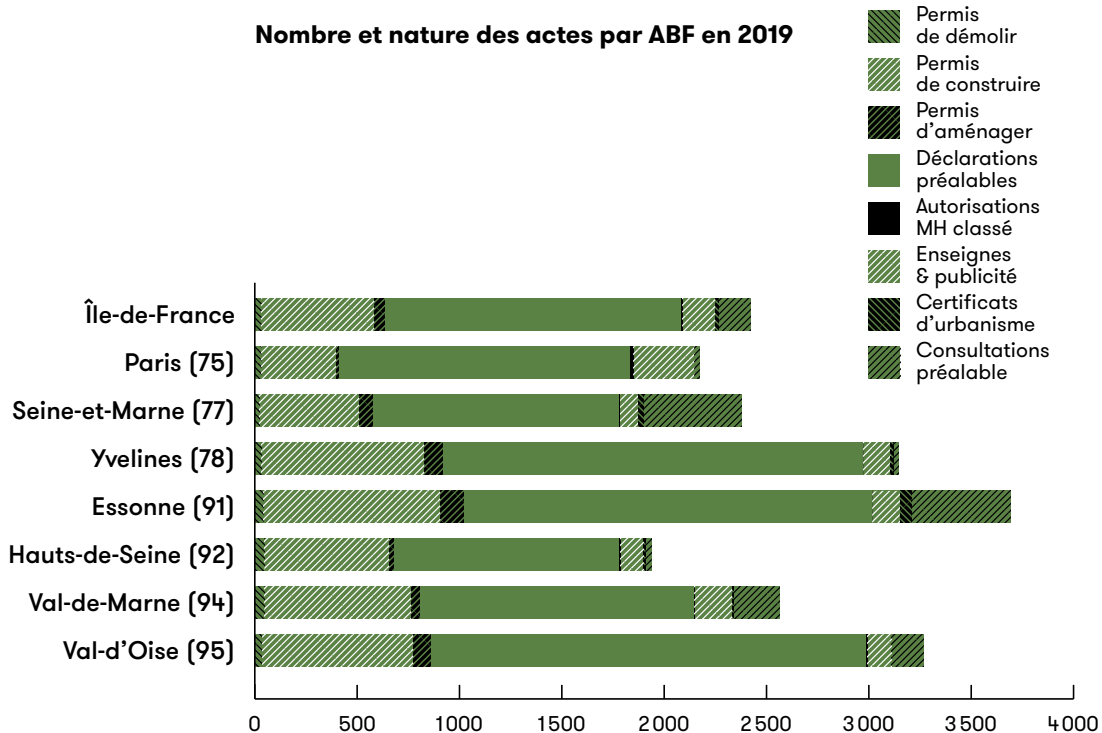
Les permis de construire, correspondant à des immeubles complets, des surélévations, des extensions ou des maisons individuelles peuvent également donner lieu à plusieurs rencontres préalables avec les porteurs de projet.

De nos jours, le nombre des déclarations préalables doit beaucoup aux travaux de rénovation énergétique que les propriétaires souhaitent mettre en œuvre pour améliorer les performances énergétiques de leur habitation. Les difficultés sont néanmoins nombreuses en raison de travaux extérieurs souvent inadaptés à la préservation du caractère architectural des constructions qui fonde la beauté et l'intérêt des paysages bâtis protégés.

Sur ce point, certains services vont s'engager en 2020 auprès de partenaires institutionnels – Métropole du Grand Paris, communes volontaires dont Sceaux et Montfermeil, ALEC, Espaces info-énergie notamment – pour contribuer à l'amélioration des parcours de rénovation énergétique.

À partir de cette initiative appelée à s'étendre et à se développer, il s'agira de faciliter l'obtention des autorisations et de garantir la qualité des travaux, tout en portant une attention nécessaire à la sauvegarde du patrimoine bâti et des espaces protégés.

Nombre et nature des actes par ABF en 2019



	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
Permis de démolir	34	33	23	33	43	45	ND	49	39
Permis de construire	553	364	489	796	864	615	ND	716	736
Permis d'aménager	47	12	61	89	112	20	ND	38	84
Déclarations préalables	1 449	1 423	1 206	2 057	1 997	1 102	ND	1 343	2 127
Autorisations sur MH classé	7	18	4	0	0	5	ND	1	7
Enseignes et publicité	162	296	89	129	137	110	ND	186	117
Certificats d'urbanisme	12	0	25	18	53	10	ND	7	0
Consultations préalables	157	26	480	23	487	33	ND	225	158
Actes par ABF	2 422	2 173	2 375	3 146	3 690	1 939	-	2 564	3 267

La mise en valeur du patrimoine s'opère parfois dans un cadre défini en concertation entre les collectivités territoriales et les services de l'État chargés du patrimoine et du cadre de vie. Depuis la loi LCAP, les sites patrimoniaux remarquables définissent les modalités de préservation du patrimoine, à partir d'une analyse fine des caractéristiques des édifices, dans un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP, autrefois ZPPAUP ou AVAP) valant servitude d'utilité publique. La protection du patrimoine peut s'intéresser jusqu'aux décors et éléments intérieurs remarquables selon des prescriptions intégrées dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui confère au SPR la valeur de document d'urbanisme.

Sur les quatre PSMV de la région Île-de-France, celui de Saint-Germain-en-Laye a été mis en révision et les études, interrompues en 2019, devraient être reprises prochainement.

Dans la région, cinquante-deux sites patrimoniaux remarquables dotés d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sont entrés en vigueur. Les services de la DRAC ont suivi les démarches ou études, en vue de la mise en place de trois SPR supplémentaire : en Seine-et-Marne (Moret-sur-Loing et Fontainebleau-Avon) et dans les Hauts-de-Seine (Sèvres). Dans l'Essonne, la révision du PVAP de Dourdan a été finalisée en même temps que le PLU de la commune pour rentrer en vigueur en 2020. Plusieurs communes des Yvelines ont fait connaître leur intention de lancer, en 2020 également, après les élections municipales, la création ou la révision d'un SPR ou d'en reprendre les études : Chevreuse, Louveciennes, Mantes-la-Jolie et Marly-le-Roi.

20 septembre 2019 –
Inauguration du musée
du château de Dourdan
© Laurence Isnard



Les Sites patrimoniaux remarquables existants

-
- 75 PSMV du Marais et du 7^e Arrondissement

 - 77 PVAP de Barbizon, Bourron-Marlotte, Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Châtelet-en-Brie, Couilly-Pont-Aux-Dames, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau-Avon, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Larchant, Maincy, Meaux, Melun, Montceaux-les-Meaux, Moret-sur-Loing, Provins, Rozay-en-Brie, Seine-Port, Thomery, Villeneuve-le-Comte et de Voulangis

 - 78 PSMV de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles
PVAP d'Andresy, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Vésinet, Mantes-la-Jolie (révision), Marly-le-Roi, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château et Rambouillet

 - 91 PVAP de Chalo-Saint-Mars, Dourdan (révision), Draveil, Etampes, Etrechy, Massy et Milly-la-Forêt

 - 93 PVAP de Saint-Ouen (le Marché-aux-Puces)

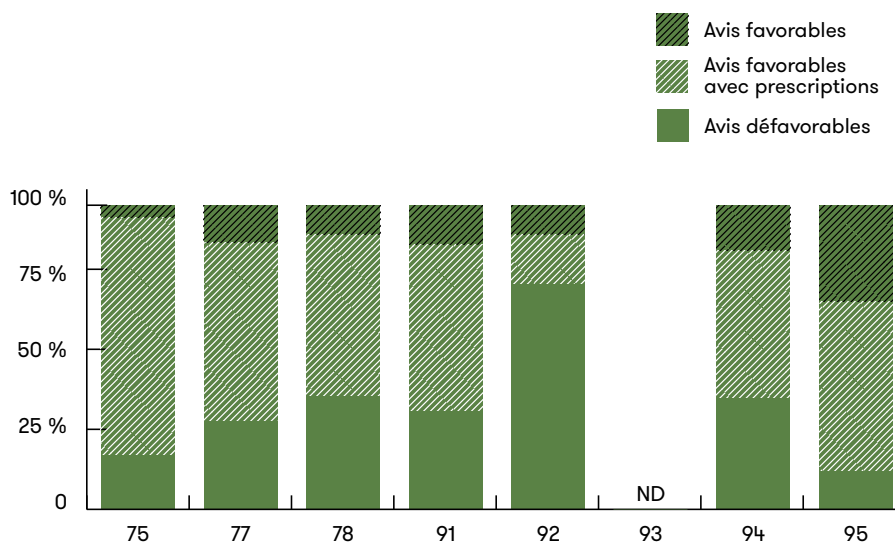
 - 94 PVAP de Fontenay-sous-Bois, Villeneuve-St-Georges, Mandres-les-Roses et Vincennes

 - 95 PVAP de Auvers-sur-Oise, Boisemont, Cergy, Enghien-les-Bains, Gonesse et Pontoise
PSMV plan de sauvegarde et de mise en valeur
PVAP plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Vigilance et exigence

En fonction de la qualité du patrimoine à mettre en valeur et de la teneur des projets présentés, la vigilance et l'exigence des ABF s'exerce avec une proportion plus ou moins forte d'avis favorables, d'avis prescriptifs ou d'avis défavorables :

Sens des avis délivrés



	75	77	78	91	92	93	94	95
Avis favorables	6 114	1 415	2 550	1 569	1 456	ND	986	648
Avis favorables avec prescription	2 640	2 835	3 585	2 720	310	ND	1 285	2 752
Avis défavorables	1 414	599	665	654	187	ND	390	1 572

La DRAC accompagne des événements associant l'ensemble des acteurs de l'architecture

Les Journées nationales de l'architecture

Le week-end des 19 et 20 octobre, des expositions et diverses actions ont permis de célébrer l'architecture auprès du public, engageant la profession (le conseil de l'ordre régional des architectes et les agences), et l'ensemble des acteurs culturels régionaux, dont les partenaires appuyés par la DRAC (Maisons de l'architecture, CAUE, ENSA, VPAH). L'action « Levez les yeux » s'adressait plus particulièrement aux scolaires.

La biennale de l'architecture et du paysage

Pour cette première édition, le Conseil régional s'est associé avec la ville de Versailles pour fêter et exposer l'architecture et les paysages. Parmi les lieux qui ont animé l'événement, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture installée dans la Petite Ecurie s'est mobilisée pendant plusieurs semaines. Elle était soutenue par de nombreux partenaires, dont la DRAC.

Le Festival de l'architecture biosourcée et du réemploi

Les problématiques émergentes liées aux modes constructifs et au changement climatique motivent actuellement la profession, l'enseignement, la formation et la recherche. Le festival Bellastock dont la DRAC est partenaire, est aujourd'hui un moment privilégié notamment pour les étudiants en architecture, pour réfléchir sur ces défis sociétaux : le réemploi, les matériaux et le plaisir de partager de nouveaux savoir-faire. Plus de 600 personnes ont participé à l'événement qui s'est tenu à Evry sur le thème de la construction en paille.

La DRAC apporte un appui technique ou financier à de nombreux partenaires régionaux

Le Conseil régional de l'ordre des architectes [CROAIF]

En juin 2019, 9 675 architectes et 3 672 sociétés d'architecture sont inscrits au Tableau de l'Île-de-France. Le colloque « Réparer la ville » organisé par le CROAIF appuyé par la DRAC a réuni des centaines de professionnels autour de tables rondes et d'ateliers pour débattre des enjeux de l'architecture dans une société en mutation et soumise aux défis du changement climatique et des changements de mode de vie.

Deux Maisons de l'architecture

qui déploient de multiples événements : expositions, débats, animations, visites de sites, pour mieux comprendre l'évolution et les enjeux de l'architecture :

- La Maison de l'Architecture basée au couvent des Recollets, à portée régionale, est le lieu de débats importants sur la place de l'architecture dans notre société ;
- La Maison de la Banlieue et de l'Architecture développe une identité particulière autour d'un centre d'interprétation, notamment par le travail avec les habitants de la partie sud de la capitale.

L'Union régionale des Conseils de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

qui a initié depuis plus de douze ans un Observatoire de la qualité du logement. Cet outil qui rassemble de nombreux acteurs de l'architecture, est l'occasion chaque année d'analyser des opérations et d'en partager les enjeux sous divers points de vue. Par sa plate-forme, ses séminaires et ses livrables, l'Observatoire est un référent au niveau national.

Trois associations de sensibilisation, de création ou de recherche

- Les promenades urbaines et les alertes paysage. Cette année, les participants ont pu apprécier l'architecture du XX^e, les villes nouvelles et les grands axes perspectifs qui ont dessiné les paysages de la banlieue ;
- Le voyage Métropolitain qui invite à arpenter les territoires pour mieux comprendre les strates architecturales constituant l'Île-de-France ;
- Bellastock, qui investit le territoire de la ville nouvelle d'Evry pour son festival, afin de poursuivre le développement d'actions de sensibilisation et de formation.

Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Ces territoires diversifiés, villes ou pays, communes ou agglomérations, bénéficient souvent de lieux d'exposition, musée ou centre d'interprétation, et mettent en place de nombreuses actions pilotées par les animateurs du patrimoine, en lien avec le public scolaire. Les VPAH sont des partenaires privilégiés pour accompagner l'ensemble des actions de la DRAC : appel à projets, événements et journées nationales, sites d'expérimentations pour améliorer la qualité du cadre de vie et ses usages culturels.

1.3 ARCHÉOLOGIE

2 042

dossiers d'aménagement instruits

30

hectares de fouilles préventives

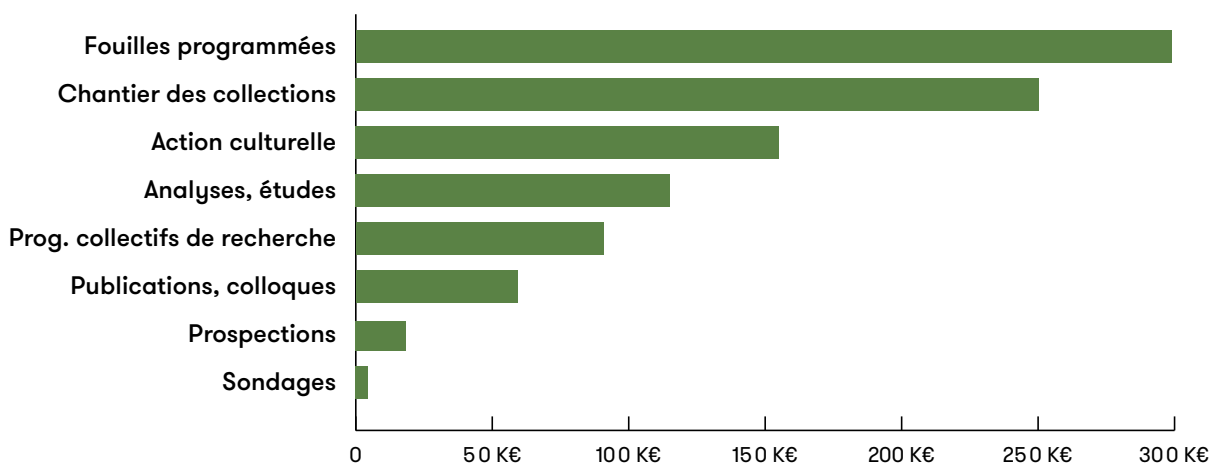
142

diagnostics archéologiques prescrits

40

programmes de recherche financés

Archéologie – crédits de paiement DRAC 2019



1.3.1 ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Prise en compte de l'archéologie dans l'aménagement du territoire

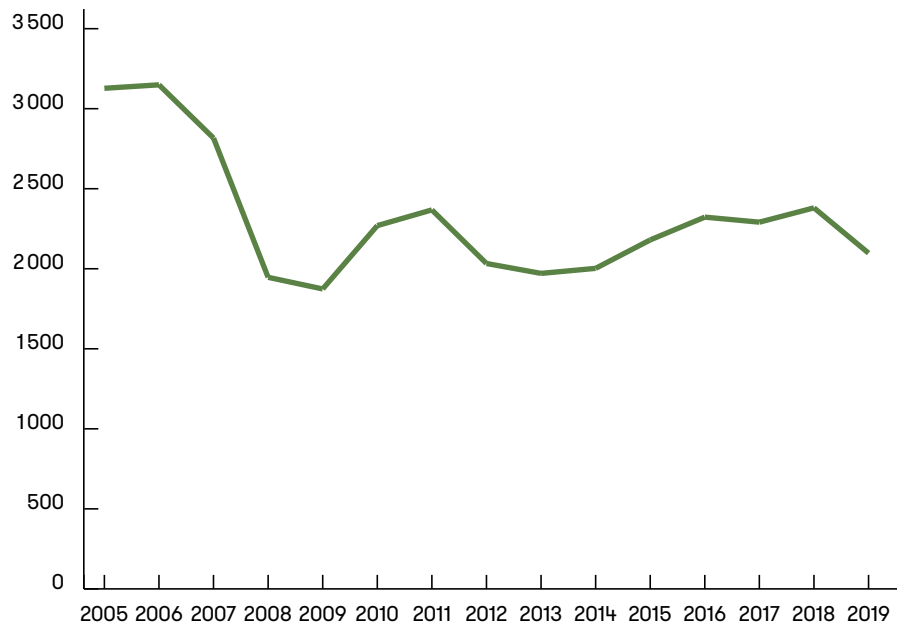
Dans le domaine de l'archéologie préventive, le Service régional de l'archéologie (SRA) a instruit 2 042 dossiers d'aménagement en 2019, ce qui constitue une baisse par rapport à l'année 2018 (-19,7 %). On notera que le taux de demandes volontaires présentées par les maîtres d'ouvrage de projets afin d'anticiper les procédures d'autorisation demeure très important en Île-de-France puisqu'il concerne 37,7 % des dossiers instruits. Ce chiffre élevé traduit une bonne anticipation de la prise en compte de l'archéologie par les porteurs de projets. Pour l'année 2019, 142 diagnostics archéologiques ont été prescrits, ce qui constitue une baisse par rapport à l'année 2018 (-33 %), l'année 2018 ayant constitué une forte augmentation par rapport à 2017 (+55 %). On notera que ce taux demeure maîtrisé : seuls 6,95 % des dossiers d'aménagement instruits par le SRA font ainsi l'objet de mesures d'archéologie préventive sous la forme de diagnostics. Près de 28 % en moyenne des diagnostics prescrits donnent ensuite lieu à une prescription de fouille préventive, ce qui signifie que 1,95 % des dossiers d'aménagement instruits au titre de la saisine du préfet de région font l'objet de mesures d'archéologie préventive allant jusqu'à la fouille des vestiges mis au jour.

En 2019, le SRA a poursuivi un important travail en étroite relation avec la SOLIDÉO (Société de livraison des ouvrages olympiques) dans le cadre des travaux préparatoires aux JO 2024. Chaque projet d'implantation a fait l'objet d'une analyse aussi fine que possible afin d'anticiper les procédures d'archéologie préventive lorsqu'elles étaient nécessaires et plusieurs diagnostics ont été réalisés ou sont programmés. Un travail en ce sens a également été fait dans le cadre du projet d'implantation du PSG à Poissy sur plus de 70 hectares. Le diagnostic archéologique a permis de mettre en évidence une occupation antique et six occupations de la période paléolithique dont la fouille pourra être menée en amont des travaux envisagés. La prescription de fouille a été émise en 2019 pour une emprise totale d'un peu plus de 7,6 hectares.

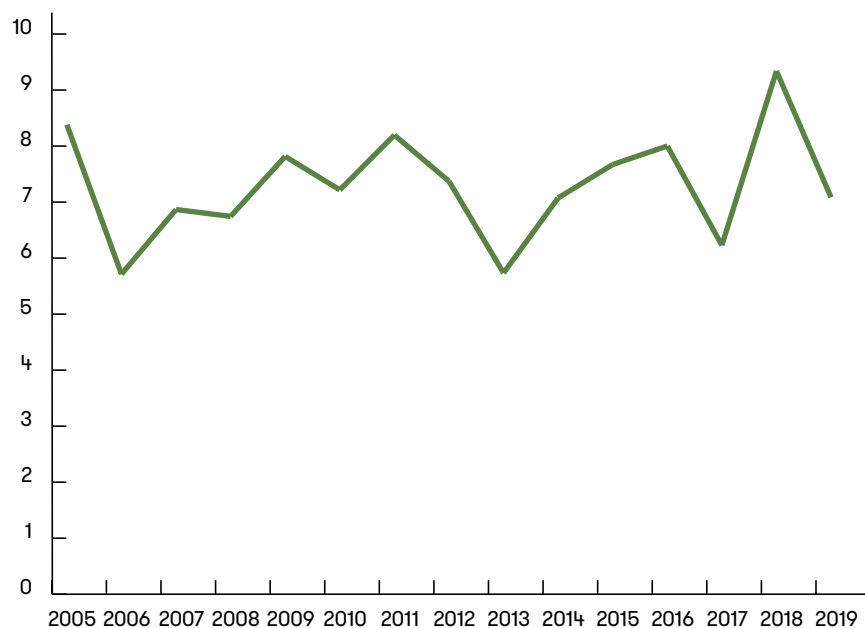
L'année 2019 a été également l'occasion de poursuivre le travail engagé depuis 2017 dans le cadre de l'examen préalable des offres des opérateurs d'archéologie préventive, disposition prévue par la loi LCAP pour corriger les effets dommageables d'une concurrence des prix entre ces opérateurs. En 2019, les marchés analysés concernaient la fouille de près de 30 hectares, c'est-à-dire une emprise totale pratiquement identique à l'année précédente, pour un montant total des marchés de 15,25 M€, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à l'année antérieure (12,50 M€). Les prix pratiqués par l'ensemble des opérateurs ont été notablement améliorés conformément aux objectifs fixés par la loi LCAP.

Évolution des saisines sur la période 2004-2019, en nombre de dossiers

Depuis 2010, le nombre de dossiers d'aménagement soumis à saisine est relativement constant, à hauteur de 2 137 dossiers chaque année en moyenne.



Taux de prescription sur la période 2005-2019, exprimé en % (nombre de prescriptions de diagnostic par rapport au nombre de dossiers instruits au titre de l'archéologie)



1.3.2 SOUTIEN À LA RECHERCHE, À LA CONSERVATION ET À LA VALORISATION

Soutien à la recherche programmée

La recherche archéologique programmée, réalisée sur le terrain par des chercheurs rattachés aux universités, au CNRS, aux collectivités mais également regroupés en associations, a bénéficié d'une amélioration notable des financements (augmentation de 122 % entre 2016 et 2018). En 2019, 53 opérations de recherche ont fait l'objet d'une autorisation, 54,29 % du budget de l'action 9 du BOP 175 ayant ainsi été consacré à ces programmes, accompagnant un nouveau dynamisme de la recherche régionale, plus en adéquation avec la densité de structures de recherche présentes sur le territoire francilien. La DRAC assure ainsi le financement et le soutien de 14 fouilles programmées, 12 programmes de prospection, 11 programmes collectifs de recherche et 3 campagnes de sondages.

On notera un poids toujours très important de la Préhistoire à l'échelle régionale, qu'il s'agisse des recherches menées à Pincevent (La Grande Paroisse, Seine-et-Marne), à Ormesson (Seine-et-Marne) ou bien à Etiolles (Essonne) et qui nous documentent sur les derniers néandertaliens en Île-de-France (Ormesson) ou bien les comportements des derniers chasseurs-cueilleurs de la période magdalénienne, il y a environ 12 000 ans. Un nouveau programme concernant cette même période a été engagé en 2019, au quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes. On relèvera également la poursuite d'un important programme collectif de recherche portant sur les abris gravés du massif de Fontainebleau, où de très nombreuses gravures datées entre la fin du paléolithique (période de la grotte de Lascaux) et la période mésolithique font l'objet d'un inventaire systématique et d'un relevé photogrammétrique. Ce programme, initié par la DRAC et porté par l'université de Paris 1 et l'UMR 7041 ArScAn du CNRS met ainsi en lumière un des plus beaux ensembles de gravures de cette période connu au niveau national. L'année 2019 a également permis de préparer la mise en place d'un projet culturel de territoire concernant « les derniers chasseurs-cueilleurs dans le sud de l'Île-de-France », programme qui devrait se concrétiser en 2020 avec la mise en place d'un comité de pilotage associant les différentes collectivités concernées (État, Région, départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne...) et un comité scientifique dont la présidence sera confiée au Professeur Yves Coppens.

Notre-Dame de Paris

A la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le SRA a pris en charge le suivi du prélèvement des vestiges effondrés dans la nef, en étroite collaboration avec le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) : mise en place de relevés photogrammétriques, prélèvement et numérotation des vestiges ou ensembles de vestiges, conditionnement, inventaire... Ce travail a mobilisé plusieurs agents du service pendant 7 mois en 2019 et devrait se poursuivre en 2020 (prélèvements à réaliser sur les voûtes). Le SRA assure également le lien régulier avec les équipes de recherche mises en place dès 2019 par la direction du CNRS, en particulier pour les groupes de travail portant sur les matériaux pierre, bois et métal.

Dépôts et mobiliers archéologiques

2019 a permis l'achèvement du chantier des collections du couvent des Cordelières de Provins et la DRAC a poursuivi son investissement dans le domaine de la conservation des collections issues des fouilles programmées et préventives à hauteur de près de 139 000 € en 2019.

Le programme des aides apportées aux collectivités pour engager ou poursuivre des chantiers de collections, même s'il est en baisse en 2019, a continué en 2019 avec des subventions apportées à la Ville de Paris, de Saint-Denis, de Melun et une aide à une association pour le chantier des collections du site antique de Châteaubleau (Seine-et-Marne). En parallèle, la DRAC poursuit ses recherches en vue de la constitution d'un Centre de conservation et d'Études régional permettant de faire face aux nouvelles obligations prévues par la loi LCAP qui transféreront progressivement la propriété des nouvelles collections découvertes à l'État. Le site retenu (les anciens silos de la BNF situés à Versailles) fait l'objet d'une réflexion commune afin de mutualiser des réserves avec le Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye. Outre des réserves communes, ce projet vise également en la constitution d'un véritable équipement de recherche sur les « archives du sol » en Île-de-France.

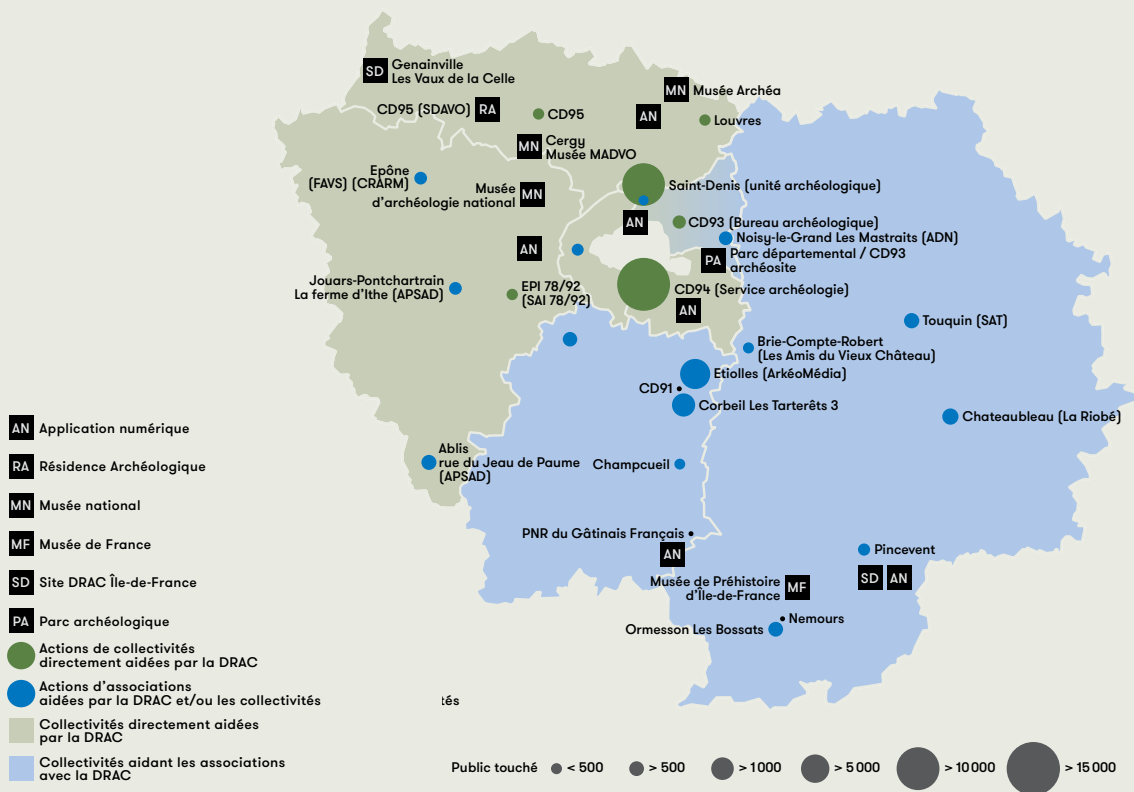
En 2019, le SRA a également posé les bases d'une réflexion sur la conservation et la gestion des archives scientifiques des opérations archéologiques (« archives de fouilles »).

Valorisation et politique d'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de la politique d'EAC et de son ouverture aux champs patrimoniaux, la DRAC a développé un programme EAC et Archéologie sous la forme d'un soutien à des projets portés le plus souvent par des collectivités et leurs services archéologiques. En 2019, le SRA a accompagné ou développé une vingtaine de projets qui ont permis (sur l'exercice 2018-2019) de toucher 45 325 personnes, dont 28 900 enfants dans le cadre de la médiation scolaire.

FOCUS

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE EN ARCHÉOLOGIE : UNE POLITIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS FRANCILIENS



Notre ambition est de proposer l'archéologie en partage à tous les publics, notamment aux plus jeunes. Pour cela, la discipline a développé au cours des décennies d'ambitieux dispositifs de médiation, grâce à un réseau de terrain maillant l'intégralité du territoire francilien. Grâce à une quinzaine d'actions, soutenues sur une vingtaine de territoires, ce sont plus de 45 000 personnes qui ont bénéficié de cette politique en 2019.

Cette politique d'EAC intervient au plus près des populations, avec une volonté d'équilibre régional, en zone rurale ou en quartiers de la politique de la ville, dans tous les cas prioritairement dans les territoires où l'accès à la culture est un enjeu social et citoyen. Une discipline aussi globalisante que l'archéologie offre en effet de multiples entrées, aussi bien à travers les lettres et les arts, que les sciences ou l'environnement, telle la résidence d'archéologue mise en place au Collège de Pontoise. Il s'agit d'apporter des connaissances clés de la culture générale et ce dès la petite enfance comme le fait l'Unité archéologique de Saint-Denis, mais aussi d'œuvrer à l'égalité des chances dans ce domaine, par des actions ciblées auprès de publics empêchés, touchés par l'illettrisme, ou porteurs de handicap. Enfin, l'étude des sociétés humaines du passé permet de promouvoir les valeurs d'universalité et ainsi de lutter contre les préjugés d'aujourd'hui et toutes les formes de racisme.

Les deux tiers des actions s'organisent toute l'année auprès des enfants, en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire : rencontres avec des archéologues, démonstrations artisanales, visites de site, expositions d'objets, audiovisuels, maquettes de reconstitutions, mises en œuvre au cours d'ateliers participatifs en classe ou dans des lieux de médiation. Ces supports matériels, irremplaçables pour une approche pratique du métier, sont complétés par des dispositifs numériques, telle l'application ArchéoClic créée par le Conseil départemental du Val-de-Marne ou le site internet d'Etiolles qui représentent une ressource plus théorique mais alternative en période de distanciation.

L'archéologie touche également un public familial lors du moment privilégié que constituent les journées portes ouvertes sur le terrain. C'est en Île-de-France, sur le site d'Etiolles, qu'ont été préfigurées les Journées européennes de l'archéologie (JEA), qui avec les Journées européennes du Patrimoine (JEP), et la Fête de la Science, montrent tous les ans la popularité de la discipline. L'Île-de-France accueille régulièrement des manifestations événementielles, comme lors des 10 ans des fouilles d'Ormesson en 2018 ou l'ouverture du chantier des Tarterêts 3 à Corbeil-Essonnes en 2019 qui a créé un lien privilégié avec les habitants du quartier, ou festives, tel l'Estival Archéo à Villejuif.

Atelier céramique
© Amis du Vieux Château
de Brie Comte Robert



Afin de structurer cette politique à l'échelle régionale, une action portée par l'association Arkéo-Média réunit l'ensemble de la médiation autour des « derniers chasseurs cueilleurs ». Ce projet transversal qui se déploie dans l'arc sud-francilien porte d'une part sur l'art des roches gravées dans le massif de Fontainebleau, d'autre part sur les campements paléolithiques de plein air, notamment les sites magdaléniens d'Etiolles et Pincevent fouillés depuis plusieurs décennies en bord de Seine et qui constituent aujourd'hui des centres de renommée mondiale. La DRAC Île-de-France et ses partenaires inaugureront prochainement un dispositif de médiation sur le site de Pincevent : une application numérique sur tablette qui permettra aux visiteurs de découvrir sous leurs pieds les vestiges mis au jour sur l'un des niveaux paléolithiques : dans les pas des Magdaléniens... littéralement.

1.4 MUSÉES ET MAISONS DES ILLUSTRÉS

130

musées de France
dont 37 musées nationaux
(10,4 % de l'ensemble national)

40

maisons des Illustres
(16 % de l'ensemble national)

11

projets muséaux en cours
(restauration du bâti, rénovation,
déménagement)

1

projet scientifique et culturel
remis en 2019

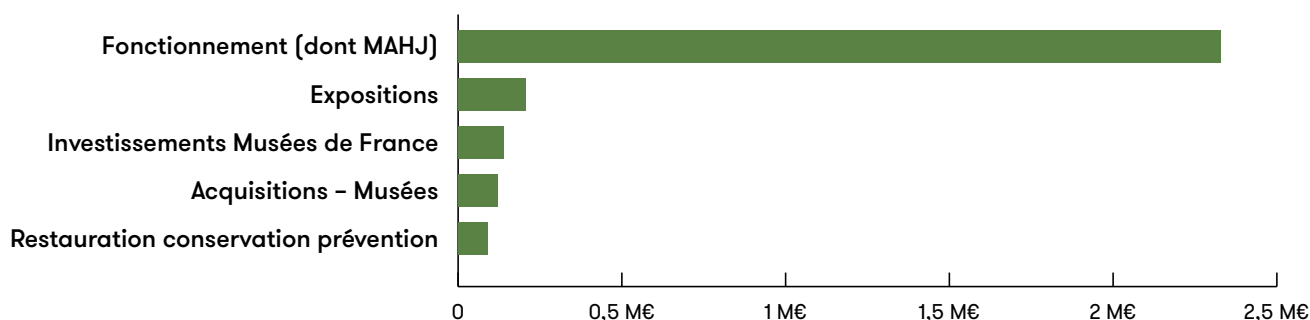
27 %

taux de récolement
(pour les 90 musées de France
hors musées nationaux)

3 244 805 €

de subventions aux musées
franciliens dont 2 794 805 €
de fonctionnement et 450 000 €
de crédits d'investissement :
→ 43 œuvres, objets ou ensembles
d'œuvres graphiques financés
grâce à une subvention
du FRAM (Fonds régional
d'acquisition des musées) pour
un total de 240 K€, au bénéfice
de 16 musées de France
→ 189 restaurations d'œuvres
financées
→ 13 expositions temporaires
soutenues

Musées - crédits de paiement DRAC 2019



1.4.1 MUSÉES

La région compte près de 130 musées de France sous tutelle de l'État, de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Le poids des établissements nationaux, en termes d'offres permanentes et temporaires, de fréquentation, renforcé par la diversité et la richesse des collections, fait de l'Île-de-France une des régions les plus attractives d'Europe. Une grande disparité existe cependant entre les musées nationaux, principalement localisés dans la capitale et relevant de différents ministères, et les autres musées, parfois éloignés des centres urbains, moins accessibles.

Élargissement des missions et évolutions législatives dans le domaine des musées

Tous les musées bénéficiant de l'appellation musée de France ont l'obligation de produire un projet scientifique et culturel, en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Le projet scientifique et culturel n'intervenait auparavant que dans le cas d'une rénovation ou d'une extension des établissements, il est désormais obligatoire et permet de fixer les objectifs sur une période de 5 ans ou plus ; il sera dès 2020 validé par la Direction régionale des affaires culturelles avec la recommandation d'intégrer au PSC, le plan de sauvegarde des lieux culturels.

Les musées de France doivent procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections tous les dix ans (livre IV du code du patrimoine, loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Le second récolement décennal, débuté le 1^{er} janvier 2016, est encore peu avancé ; la DRAC assiste et conseille les musées sur les travaux d'écriture (radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif pour les oublis), les dépôts de plainte pour les biens manquants, la réflexion à mener sur le matériel d'étude, le marquage complet des œuvres, les campagnes photographiques, la numérisation et le versement des collections sur les bases de données, Joconde notamment, enfin sur la programmation des restaurations.

Réouvertures et inaugurations 2019

15 février : inauguration du musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie (MH) après des travaux de rénovation du parcours permanent, qui a mis en valeur les collections autour de Maximilien Luce ;

18 mai : inauguration lors de la Nuit européenne des musées du musée du jouet (MH) à Poissy, après des travaux de mise en conformité et de muséographie ;

25 août : aménagement du musée de la Libération de Paris – musée du Général Leclerc – musée Jean Moulin, dans le pavillon ouest de l'ancienne barrière d'octroi construite par l'architecte Claude Nicolas Ledoux (MH), place Denfert-Rochereau. Le nouvel équipement doit reconquérir le public par un positionnement accessible ;

21 septembre : extension du musée du Château de Dourdan (91), après un an de travaux d'aménagement d'un espace d'accueil et d'une salle d'exposition commune pour le château et le musée. La DRAC a soutenu la mise en place d'outils de médiation au titre du tourisme culturel.

FRAM

Grâce au FRAM (fonds régional d'acquisition des musées), la DRAC a soutenu les acquisitions réalisées par huit musées de France réalisées auprès de marchands et en vente publique, une aide de 120 000 € sur un total de seize musées, et une dotation globale de 240 000 € (parité avec le Conseil régional).

Le musée de Montmartre a acquis par voie de préemption, lors de la vente de la collection Levasseur (étude Tessier-Sarrou à l'Hôtel Drouot), *L'ancien maquis à Montmartre*, vers 1919, une œuvre importante de Maurice Utrillo (1883-1955) ; l'aide de la DRAC (50 000 €) représente 44 % du coût d'acquisition (112 500 €). Les autres aides s'échelonnent entre 2 500 € et 20 000 € et ont été attribuées au musée d'art et d'histoire du Judaïsme, 12 000 € ; au musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux, 2 500 € ; au musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie, 11 000 € ; au musée français de la photographie à Bièvres, 19 000 € ; au musée des Avelines à Saint-Cloud, 10 000 € ; au musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis, 2 500 € et au MAC VAL à Vitry-sur-Seine, 13 000 €.

Expositions temporaires

Concernant les expositions, la DRAC privilégie les projets d'une certaine envergure avec partenariats scientifiques et publication de catalogues. L'exposition *Georges Dorniac, corps et âmes* programmée au musée de Montmartre, a permis de redécouvrir l'œuvre de l'artiste ; la DRAC a aussi soutenu l'exposition *Les derniers feux du Palais de Saint-Cloud* au musée des Avelines, à Saint-Cloud (92), fruit d'un partenariat avec le Mobilier national ; ou encore l'exposition *Jacques Henri Lartigue, arts décoratifs et haute couture* au musée d'art et d'histoire Louis Senlecq à L'Isle-Adam (95) remettant à l'honneur les dessins du célèbre photographe.

Nuit européenne des musées

La Nuit européenne des musées s'est déroulée le samedi 18 mai 2019 de 18 h à minuit dans 163 établissements, musées et maisons des illustres d'Île-de-France, centres culturels étrangers à Paris. De nouvelles participations comme les Ateliers-musée Chana Orloff, la fondation Jérôme Seydoux, le musée de Montmartre, le Mémorial du Mont-Valérien, la château de Maisons-Laffitte ont permis d'élargir les propositions de visite, dans une approche renouvelée de l'environnement muséal (spectacles, concerts, interventions artistiques, visites éclairées, animations) pour découvrir les musées et les collections autrement. Ces musées ont enregistré à cette occasion une fréquentation de 162 464 visiteurs.

1.4.2 MAISONS DES ILLUSTRÉS

2019 a été marquée une nouvelle fois par le dynamisme du label Maison des Illustres en Île-de-France dont le réseau s'étend et poursuit sa structuration. Trois sites parisiens ont obtenu la labellisation, complétant l'offre autour de figures des XIX^e et XX^e siècles : le peintre Guillaume Dubufe, qui avait son atelier dans l'hôtel particulier de la Plaine Monceau où se trouve depuis 1924 le musée national Jean-Jacques Henner ; l'hôtel particulier du 16^e arrondissement qui abritait la maison de couture parisienne Yves Saint Laurent ; et l'atelier de Chana Orloff, par l'architecte Auguste Perret, où la sculptrice travailla dès 1926.

Ateliers Chana Orloff,
Villa Seurat
© Sothean Nheim



La diffusion gratuite du guide Maisons des Illustres en Île-de-France de 2018, paru en anglais, espagnol, chinois et japonais, s'est poursuivie auprès des sites labellisés et des offices de tourisme. Le guide numérique reste consultable sur le site de la DRAC et du ministère de la Culture en format liseuse avec un carte interactive.



Le Théâtre des Bouffes
du Nord, déconcentré
à la DRAC Île-de-France
au 1^{er} janvier 2020
© Sothean Nhieim

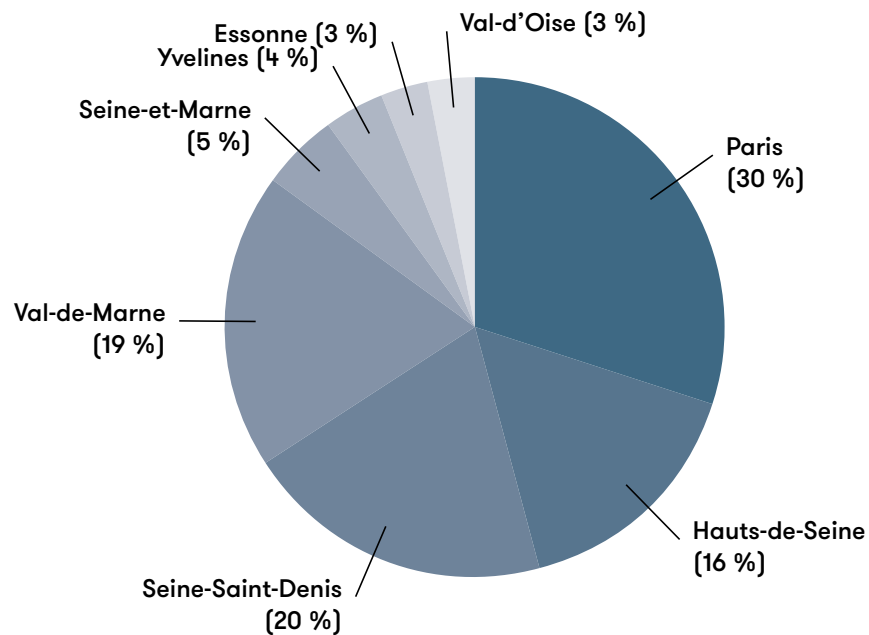
ARTS VISUELS
SPECTACLE VIVANT

CRÉATION

PROGRAMME 131 – CRÉATION

Crédits de paiement 2019 –

total 62 731 627 €



2.1 ARTS VISUELS

7

Centres d'art labellisés d'intérêt national (ou en voie de l'être), 85 000 visiteurs

5,4 M €

investis par la DRAC au titre de la commande publique et du 1 % artistique

1

Fonds régional d'art contemporain, pour lequel la DRAC investit 2,20 M€ (construction de réserves vivantes), 90 000 visiteurs

47

plasticiens ayant bénéficié d'une aide à la création ou à l'aménagement de leur atelier

36

Centres d'art ou structures de promotion de l'art contemporain situés en milieu universitaire, rural ou quartiers sensibles

52

plasticiens ayant eu accès à un atelier ou un atelier-logement

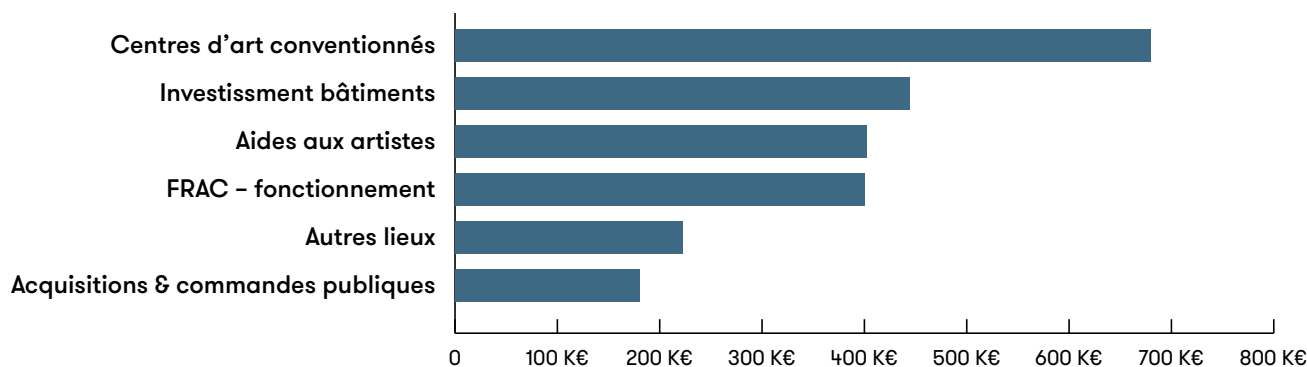
1

réseau d'art contemporain (TRAM)

4

Écoles nationales supérieures d'art et 4 classes préparatoires publiques

Arts visuels – crédits de paiement DRAC 2019



L'offre francilienne en matière d'arts visuels n'a pas d'équivalent en Europe et la politique menée par la Ville de Paris visant à conserver son statut de capitale de la création favorise pleinement la dynamique culturelle de la région, sachant que 65 % des plasticiens français y travaillent. On compte un FRAC multi-sites, de multiples espaces de résidences, des centres d'art (notamment le Palais de Tokyo ou le Jeu de Paume) et des lieux alternatifs tournés vers la diffusion et la production, mais encore quelque 200 galeries, 10 écoles supérieures d'art dont 4 nationales, et 35 manifestations à dimension internationale, telles que la FIAC ou Paris Photo. Les arts visuels contemporains jouent un rôle de valorisation et d'attractivité, c'est pourquoi certaines entreprises désireuses d'être associées à ces valeurs créent leur propre fondation d'art contemporain, telles Pinault, Emerige, Fiminco, Galeries Lafayette, Agnès B ou encore LVMH. Enfin, les musées, visant à élargir leurs publics, proposent régulièrement des expositions d'art contemporain qui participent au regroupement des arts visuels, qu'ils soient patrimoniaux ou bien contemporains. Pour autant, ce secteur reste très fragile et pour faire face à la précarité de leurs conditions, de nombreux artistes se rassemblent en collectifs de productions, mettant ainsi en commun espaces et matériels de création.

Trois actions structurantes ont particulièrement marqué l'année 2019 :

- La conclusion de la phase de concertation du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) francilien, permettant de mieux accompagner les plasticiens tout au long de leur parcours professionnel et de renforcer les synergies régionales entre les acteurs publics et privés qui jalonnent leur parcours. Cette phase a réuni quelque 400 artistes autour de 9 ateliers de travail tout au long de l'année et 450 personnes lors de la soirée de restitution du 22 novembre 2019 au Palais de Tokyo.
- L'inauguration de Komunuma le 20 octobre 2019, nouveau lieu majeur pour l'art dans le Grand Paris. Aux côtés de la Fondation Fiminco, 4 galeries s'y sont installées (Vincent Sator, In Situ Fabienne Leclerc, Air de Paris, Jocelyn Wolff), l'association Jeune Création, la Parsons School of Design ou la nouvelle implantation des réserves du FRAC qui s'inscrit dans la complémentarité des deux précédents lieux d'exposition que sont le Plateau à Paris (19^e) et le Château à Rentilly (77).

- Outre l'ensemble des résidences menées par les centres d'art, l'organisation d'une résidence d'artistes transrégionale a été menée entre les DRAC Île-de-France et Pays de la Loire et les opérateurs culturels La Terrasse (Nanterre) et Bonus (Nantes) : le duo Martin & Youle était accueilli au sein de l'entreprise de services électriques Sygmatel à Nantes et de sa filiale Modif à Nanterre. Une exposition de restitution a eu lieu à La Terrasse de novembre 2019 à février 2020. Cette résidence en entreprise complète la déclinaison régionale de ce dispositif national, qui comptait en Île-de-France 2 autres projets en 2019 : l'artiste Pierre Paulin accueilli à la Compagnie française du Bouton à Pantin, en partenariat avec le CNEAI et la graphiste Sophie Cure qui a travaillé avec les bébés de la crèche privée Nursurine à Montreuil en lien avec la Maison Pop.

Par ailleurs au titre du « 1 % artistique », la présence de l'art dans l'espace public a été renforcée en milieu universitaire de façon significative à l'occasion de l'installation de plusieurs grandes écoles sur le Campus de Paris-Saclay. Cela a donné lieu à d'importantes commandes dont le montant global s'élève à plus de 3,40 M€ et dont la dernière procédure s'est achevée en juin 2019 avec le projet de l'ENS Cachan. À Paris, les projets menés pour la BNF (site Richelieu), et à la Sorbonne Nouvelle ont également été l'occasion de commandes pour un montant de 2 M€. Du côté des collèges, 5 dispositifs de 1 % ont été mis en place : 3 dans le département de Seine-Saint-Denis et 2 dans le département du Val-de-Marne.

Gilles Clément,
Hortus papyrifera #
22.05.2019, commande
passée dans le cadre
du 1 % artistique, BNF



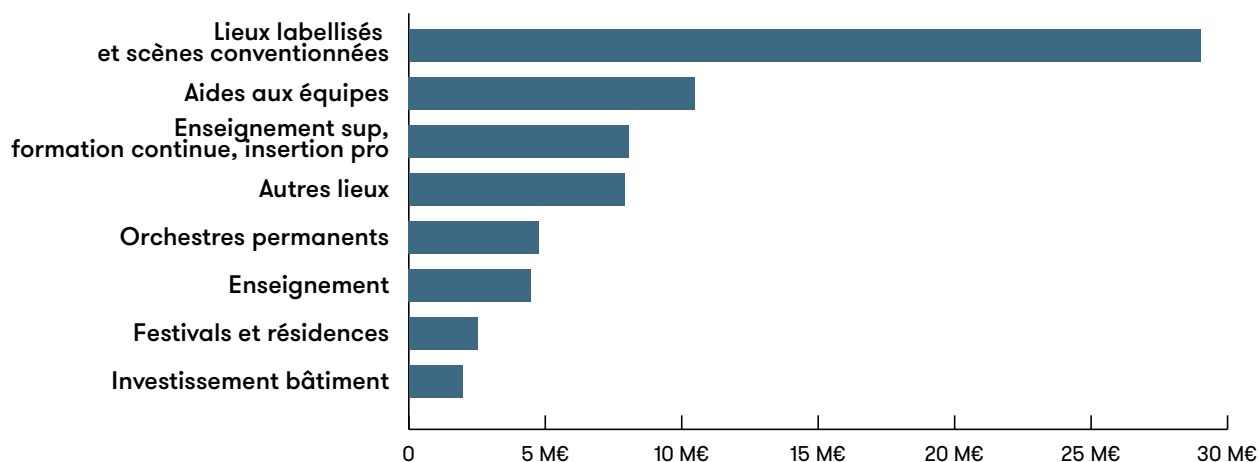
S'agissant de la commande publique, les discussions avec la Conservation régionale des Monuments historiques de la DRAC et le diocèse de Meaux se sont poursuivies en 2019, devant aboutir au choix d'un artiste pour la réalisation de la baie centrale de la cathédrale d'ici fin 2020.

Une attention particulière doit être accordée aux acteurs de ce secteur : les plasticiens demandeurs de soutien financier sont de plus en plus nombreux et les 35 centres d'art soutenus par la DRAC appelés à les exposer sont, en dépit de leur dynamisme, tributaires d'une économie très fragile. Leurs équipements nécessitent par ailleurs d'être modernisés.

2.2 SPECTACLE VIVANT

L'offre artistique relative au spectacle vivant en Île-de-France représente environ 35 % de l'offre nationale, ce qui illustre le dynamisme de la région. Si le territoire de Paris intra-muros reste une vitrine essentielle à la visibilité et à la diffusion des artistes, l'irrigation artistique de l'ensemble du territoire francilien et au plus près des populations reste un objectif stratégique de l'action de la DRAC.

Spectacle vivant - crédits de paiement DRAC 2019



2.2.1 THÉÂTRE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

LABELS NATIONAUX ET APPELLATIONS

- 7**
Centres dramatiques nationaux (CDN)
- 9**
Scènes nationales (SN)
- 1**
Pôle national cirque (PNC)
- 1**
Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
- 7**
Scènes conventionnées

AUTRES LIEUX

- 12**
Lieux de création et de diffusion
- 8**
Lieux de fabrique
- 4**
Lieux compagnonnage marionnette

AIDES AUX ÉQUIPES

- 89**
équipes indépendantes conventionnées sur trois ans et 14 équipes en cours de dé-conventionnement
- 50**
équipes aidées pour leur projet de création ou de reprise
- 31**
lieux aidés pour des résidences artistiques annuelles
- 19**
lieux et/ou équipes indépendantes aidés pour des résidences artistiques pluriannuelles

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte...), dans le respect de la parité et de la diversité des esthétiques. Elle apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes dans un souci d'exigence artistique et de soutien à l'emploi.

Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, ils portent une responsabilité importante au sein de la chaîne création/diffusion.

Des résidences (annuelles, pluriannuelles) de différentes natures (création, recherche, expérimentation) complètent ces dispositifs, en permettant une présence artistique dans les territoires et un soutien à des théâtres de ville non soutenus au titre du fonctionnement par la DRAC mais qui œuvrent à un maillage territorial et à une pluralité de l'offre artistique.

La politique mise en œuvre dans le secteur théâtral et disciplines associées s'appuie également sur la formation avec un réseau solide constitué de trois centres : l'Académie Fratellini (Saint-Denis), l'ESCA (Asnières), le CFPTS (Bagnole). Ce paysage a été structurellement modifié en 2019 par la déconcentration de l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR). Avec l'Académie Fratellini et l'ENACR, deux écoles d'excellence, implantées toutes deux sur le département de la Seine-Saint-Denis, la DRAC dispose d'une capacité de pilotage importante en matière de formation circassienne.

École nationale des arts
du Cirque,
à Rosny-sous-Bois
© Loïc Nys



Budget

En 2019, le soutien du département théâtre au secteur s'est traduit par un budget de 42 M€ au titre du programme 131 (Création) et de 2,90 M€ au titre du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

L'augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2019 sur les deux programmes 131 et 224 s'expliquent majoritairement par le processus de déconcentration important initié en 2019 (et appelé à se poursuivre de manière accrue en 2020) ainsi qu'à un volume important de délégations en gestion de crédits inscrits dans des procédures également déconcentrées en 2019.

85 % des moyens sont dédiés au soutien aux labels et réseaux nationaux, au soutien au secteur indépendant et autres lieux de production et de diffusion.

Enfin, en matière d'investissement, il convient de noter sur l'année 2019 :

- Les avancées concernant la réhabilitation du CDN Nanterre-Amandiers, l'un des plus importants CDN de France : après le choix de l'équipe d'architectes Snøhetta finalisé à l'automne 2018, l'année 2019 a permis le démarrage des études et l'établissement d'un calendrier des travaux pour que le théâtre puisse anticiper les conditions de poursuite de son activité. Pour mémoire, la participation de l'État s'élèvera pour ces travaux à 10 M€ (9 M€ pour le ministère de la Culture et 1 M€ au titre du pacte métropolitain) ;
- Concernant le CNAREP : le tour de table financier relatif aux travaux prévus pour le futur équipement restait suspendu à l'arbitrage du Conseil régional et du Conseil départemental du Val-d'Oise. L'abandon du projet Europa City fin 2019 et la volonté du Conseil régional de redéployer des crédits au profit du territoire a permis de relancer le tour de table. Pour mémoire, le projet, fléché dans le cadre du CPER, prévoit actuellement une participation de l'Etat de 2,60 M€.

Événements majeurs

L'année 2019 a été marquée par des événements importants au sein du réseau labellisé :

- Gestion de la crise survenue au sein de la direction récemment nommée en juin 2018 au CDN d'Ivry-sur-Seine (Théâtre des Quartiers d'Ivry), soit un mandat de moins d'une année ;
- Suivi du conflit social au CDN d'Aubervilliers (Théâtre de la Commune), résolu en fin d'année 2019 par la rédaction d'un protocole de fin de conflit et la mise en place d'un audit social et RH dont les années 2019 et 2020 verront les modalités de mise en œuvre ;
- Recrutement de la direction de la scène nationale de Malakoff (Théâtre 71) dans un dialogue de qualité avec les partenaires collectivités territoriales ;
- Renforcement du soutien structurel à la scène nationale d'Evry, l'une des moins bien dotées du réseau francilien, avec un apport de 50 000 € consolidés ;
- Signature du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de la scène nationale de Cergy-Pontoise à la suite d'un engagement de l'Etat d'une montée en charge de 100 000 € sur la subvention de fonctionnement.

Dans le champ du secteur indépendant, l'entrée dans le dispositif du conventionnement pluriannuel de huit équipes a permis le retour à un niveau de renouvellement important qui n'avait plus été atteint depuis 2017 pour des raisons de contraintes budgétaires. L'entrée dans le dispositif du conventionnement théâtre d'une équipe auparavant soutenue au titre de son travail chorégraphique a pu ouvrir la voie à davantage d'interdisciplinarité. Le conventionnement d'une compagnie travaillant dans le champ des arts du récit est enfin venu répondre à une nécessité de diversité artistique.

Concernant les arts du cirque, l'année 2019 a permis de lancer un chantier visant à l'élaboration d'un schéma d'orientation (SODAC) dans une démarche collaborative réunissant les acteurs du secteur (artistes et écoles) ainsi que les partenaires territoriaux désireux de s'investir sur cette question. Après une première phase de diagnostic permettant de disposer d'un panorama exhaustif des ressources circassiennes sur le territoire francilien, une feuille de route pour la mise en œuvre de ce schéma a pu être finalisée en 2019. La déconcentration de l'ENACR, venue modifier le périmètre d'intervention de la DRAC et l'étude des besoins de travaux des deux écoles de cirque ont imposé un temps plus long de réflexion sur les suites à donner à cette feuille de route (objectif 2020).

Le CFPTS, à Bagnolet, est le plus grand centre de formation continue aux techniques du spectacle en Europe. Pour faire suite à l'inauguration de son nouvel équipement fin 2018 (réhabilitation financée par la DRAC à hauteur de 4,70 M€), la DRAC a soutenu la présence artistique pluridisciplinaire au sein d'un outil d'une opérationnalité technique unique, et situé aux portes de Paris. Il s'agit d'un axe nouveau du projet, aidé en 2019 à hauteur de 20 000 € et qui aura vocation à être reconduit.

La DRAC a soutenu et accompagné l'association Mains d'œuvres et l'ensemble de ses résidents à la suite de l'expulsion de ses locaux par arrêté municipal, survenue en octobre 2019.

Dans le cadre de la déconcentration et de la présence renforcée de la DRAC dans la gouvernance d'établissements gérés en centrale mais implantés sur le territoire francilien, les services de la DRAC siègent désormais effectivement au CA d'ARTCENA, centre de ressources pour le cirque et les arts de la rue implanté à Paris 11^e.

Enfin, le ministère de la Culture intervient à hauteur de 3,72 M€ dans le budget des Ateliers Médicis, soit plus de 85 % des subventions publiques perçues par l'EPCC, lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy-sous-Bois. Acte concret du Grand Paris de la culture, les Ateliers Médicis déploient leurs activités et leurs missions depuis 2016, en phase avec le territoire et l'une des futures gares du Grand Paris Express. Ils participent ainsi au développement, au désenclavement et à l'ouverture d'un territoire concerné par une importante opération de renouvellement urbain. Les crédits apportés par le ministère de la Culture se répartissent comme suit :

- 1,72 M€ (crédits déconcentrés en janvier 2019), auxquels s'ajoutent 650 K€ pour le programme estival TRANSAT, 100 K€ pour la commande photographique « Les Regards du Grand Paris » et 24 K€ pour la mise en œuvre du contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) de Clichy-Montfermeil. Ce dernier projet fait l'objet d'une convention entre la DRAC, les Ateliers Médicis et les deux villes qui doit être renouvelée d'ici l'automne 2020.
- 2 M€ pour le programme national « Création en cours », piloté par les Ateliers Médicis, qui concerne 135 résidences d'artistes partout en France, essentiellement en zones rurales et périurbaines, dont les crédits seront déconcentrés en mai 2020 pour garantir la cohérence budgétaire du soutien de l'Etat et faciliter la gestion des subventions.

L'EPCC sera par ailleurs installé dans un nouveau bâtiment à l'horizon 2025, grâce aux financements de l'État et des collectivités territoriales.

Les Ateliers Médicis, Festival
d'été, Clichy-sous-Bois
© Natacha Gonzales



**LABELS NATIONAUX
ET APPELLATIONS**

1

Centre chorégraphique national
(CCN)

1

Centre national de création
musicale (CNCM)

2

Centres de développement
chorégraphique nationaux
(CDCN)

1

Centre d'art vocal

8

Scènes de musiques actuelles
(SMAC)

1

Centre culturel de rencontre
(CCR)

2

Orchestres nationaux en région

8

Scènes conventionnées
(6 danse, 2 musique)

AUTRES

158

équipes aidées pour leurs projets
de création (5 compagnies
supplémentaires par rapport
à 2018) dont :

- 18 CERNI (compagnies
et ensembles à rayonnement
national et international),
- 21 compagnies ou ensembles
conventionnés (3 ans),
49 en structuration (2 ans)
- 70 équipes ou ensembles
soutenus au projet

3

orchestres associatifs

7

festivals

22

lieux conventionnés

8

ateliers de fabrique artistique

43

lieux soutenus au titre
d'une résidence artistique
annuelle ou pluriannuelle

3

établissements d'enseignement
supérieur

7

centres habilités à dispenser
la formation de professeur
de danse

155

établissements d'enseignements
artistiques classés, dont 56
soutenus au titre d'un appel
à projet en 2019

Le département musique et danse assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales du spectacle vivant dans les domaines de la musique et de la danse sur le territoire francilien.

Il assure une expertise de référence de l'ensemble de la filière musicale et chorégraphique, ainsi qu'une mission de veille, de repérage, d'accompagnement et de conseil.

Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble des champs esthétiques de la danse et de la musique, de la création à la diffusion, ainsi que les secteurs de l'enseignement spécialisé et supérieur, de l'insertion et de la formation professionnelle, du patrimoine musical et chorégraphique, et de l'action culturelle.

Il apporte son soutien aux lieux de création, de diffusion, d'enseignement et de formation ainsi qu'aux équipes artistiques indépendantes dans un souci d'exigence artistique et de soutien à l'emploi.

En dialogue permanent avec les collectivités territoriales, il veille à déployer son action au plus près des territoires dans un souci constant de renforcement et de rééquilibrage de la présence artistique à l'échelle de la région Île-de-France.

Parmi les grands enjeux constitutifs de l'action du service musique et danse en 2019 : la poursuite de l'aménagement culturel francilien ; l'irrigation et le maillage territorial ; le renforcement de la présence artistique sur les territoires de grande couronne et le soutien à des théâtres de ville qui participent de par leur action à la structuration du secteur musical et chorégraphique, à la diversité artistique et à l'élargissement des publics ; l'amélioration des conditions de travail, de production et de diffusion des équipes artistiques ; l'accompagnement de l'artiste à toutes les étapes de son parcours (de la formation à la reconversion) ; la défense la diversité artistique, de la parité, des droits culturels.

Budget

Le soutien aux secteurs musical et chorégraphique s'est élevé en 2019 à 29,20 M€ (23,30 M€ pour la musique, 5,90 M€ pour la danse), cumul des crédits d'intervention au titre des programmes 131 – création (20 M€) et 224 – Transmission des savoirs et démocratisation culturelle (9,20 M€).

Pour le programme 131, 43 % des moyens sont dédiés à l'accompagnement des labels nationaux incluant les scènes conventionnées et d'intérêt national, 31 % au secteur indépendant dans le cadre du dispositif d'aides déconcentrées au spectacle vivant et 26 % aux autres lieux de production et de diffusion.

Pour le programme 224, le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle représente 54,3 % du budget global, l'enseignement spécialisé 23 %.

Une augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2019 sur les deux Programmes 131 et 224 s'explique majoritairement par le processus de déconcentration important initié en 2019 (et appelé à se poursuivre de manière accrue en 2020) ainsi qu'à un volume important de délégations en gestion de crédits inscrits dans des procédures également déconcentrées en 2019.

En matière d'investissement, la DRAC accompagne les travaux d'extension et de réhabilitation du lieu la « Dynamo » intitulé Dynamo bis situé à Pantin et occupé par l'association Banlieues Bleues.

La maîtrise d'ouvrage est portée par le département de la Seine-Saint-Denis pour un montant global des travaux chiffré à 1,20 M€. La participation de l'État s'élèvera pour ces travaux à 0,50 M€.

Actualités 2019

L'année 2019 a été marquée par des événements importants :

- Accentus est devenu le premier Centre d'Art Vocal du programme national initié par le ministère de la Culture ;
- Mourad Merzouki a été conforté pour une durée de 3 années à la direction du Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne ;
- Un protocole d'accord pour la musique formalisant les grands axes du partenariat Etat/Département a été élaboré avec le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la période 2019/2021 ;
- Deux théâtres de ville ont reçu l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national : la Maison de la Musique de Nanterre (mention musique), et le Centre des arts d'Enghien-les-Bains avec la mention arts numériques et spectacle vivant ;
- Un nouveau projet alternatif de type « nouveau lieu/nouvelles pratiques » a également été accompagné : le pôle des arts sonores aux Instants Chavirés ;
- La convention cadre d'objectifs et de moyen du CCR Royaumont entre l'Etat, le conseil départemental du Val-d'Oise, le conseil régional et la Fondation a été renouvelée pour la période 2019/2023. À noter le rapprochement de la Bibliothèque François Lang (BmFL) et la Médiathèque musicale Mahler (association déconcentrée en 2019 et prise en charge par la Fondation) ce qui constitue un pôle unique au service des chercheurs, musicologues et des artistes, retraçant des documents allant du XVI^e siècle jusqu'à la musique contemporaine ;
- La DRAC Île-de-France, dans le cadre du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant, a initié une réflexion autour de la mise en place d'une session d'aide interdisciplinaire (arts visuels, danse, musique et théâtre) afin d'être au plus proche de la réalité artistique de porteurs de projets.

2019 aura également été une année de célébration

- La 20^e édition de la biennale du Val-de-Marne marquant 40 années dédiées à la promotion de la danse à l'échelle du département du Val-de-Marne ;
- L'inauguration des nouveaux locaux du CNCM La Muse en Circuit à Alfortville suite à un programme d'agrandissement ;
- Les 10 ans à la direction du CCN de Créteil du chorégraphe Mourad Merzouki.

2.2.3 LICENCES

5 354

licences traitées en 2019
(+ 19 % par rapport à 2016)

200

déclarations de spectacles
occasionnels

800

déclarations préalables
à des prestations de producteurs
étrangers en France

À la suite d'une profonde réforme qui a pris effet au 1^{er} octobre 2019, une mutation importante dans le domaine des licences s'est manifestée sous trois aspects :

- juridique : un dispositif législatif et réglementaire a été publié de juillet à septembre 2019 avec effet au 1^{er} octobre 2019 (ordonnance, décret, arrêté, fiches techniques valant circulaire) ;
- informatique : la plate-forme de gestion interne, Atalie, sera prochainement accessible à divers niveaux en temps réel (public, administrations, organisme sociaux...);
- administratif : la gestion des dossiers est maintenant 100 % dématérialisée.

Avec cette réforme, on passe du contrôle préalable au contrôle *a posteriori* : les licences deviennent des « déclarations d'activités d'entrepreneur de spectacles vivants ». Les délais d'instruction sont raccourcis (un mois au lieu de quatre mois) et la durée de validité allongée (5 ans au lieu de 3 ans). Les commissions régionales des licences dont l'avis était obligatoire avant l'attribution, le refus ou le retrait de la licence n'existent plus en tant que telles ; de nouvelles modalités de dialogue, de sanctions et d'informations réciproques sont à mettre en œuvre avec les représentants de la profession et des organismes concernés : DIRECCTE, organismes de recouvrement des cotisations sociales, des droits d'auteurs, des représentants de la profession, etc. Les déclarations préalables auprès des DRAC pour les spectacles occasionnels sont supprimées.

Cette réforme permet d'alléger les procédures administratives et de raccourcir les délais d'instruction. De même la dématérialisation et l'allègement du volume des pièces justificatives à transmettre pour l'instruction contribuent à fluidifier les échanges entre les usagers et l'administration qui, du fait de ce régime déclaratif, est appelée à renforcer les contrôles en cours de validité des licences.

& CINEMA

C

Un amour

LE ROMAN DES
BOCCINI

2
3
4
5
CIVIL WAR



ÉCONOMIE CULTURELLE

ÉCONOMIE CULTURELLE

15,19 M€

de dotation investissement
en faveur des bibliothèques
en 2019 soit une hausse
de 835 K€ par rapport à 2018

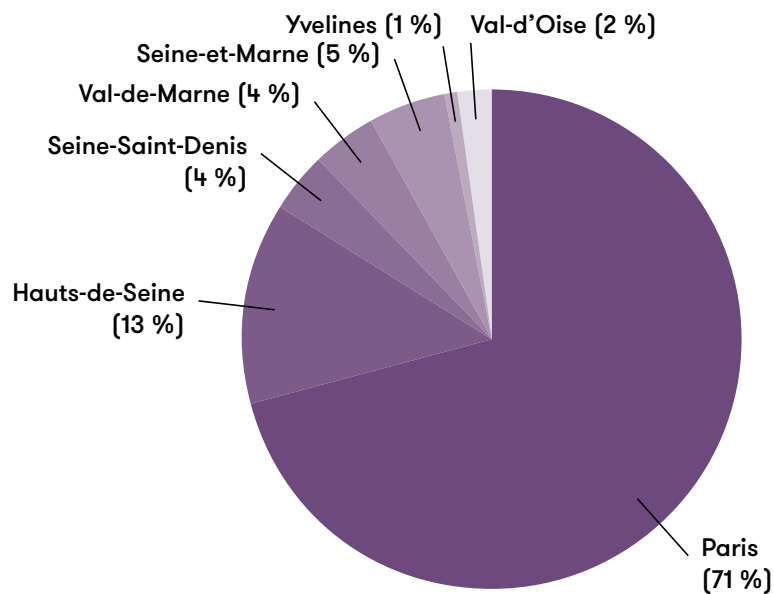
250 000

élèves touchés par les dispositifs
École, Collège, Lycée et apprentis
au cinéma

14

collectivités bénéficiant
d'un contrat Territoire-
Lecture (CTL) ou d'un contrat
départemental lecture-itinérance
(CDLI)

PROGRAMME 334 - ÉCONOMIE CULTURELLE (HORS DGD) Crédits de paiement 2019 - total 855 600 €



3.1 CINÉMA, AUDIOVISUEL ET NUMÉRIQUE

Riche de 320 établissements, dont 46 multiplexes et 162 classés art et essai en 2019, représentant plus de 1 150 écrans, l'Île-de-France est la région la mieux dotée de France avec environ 20 % des écrans. Toutefois l'offre reste très majoritairement concentrée sur l'aire urbaine de Paris. Si elle réalise le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus de 50 millions soit le quart de la fréquentation nationale), la région affiche aussi le meilleur indice de fréquentation.

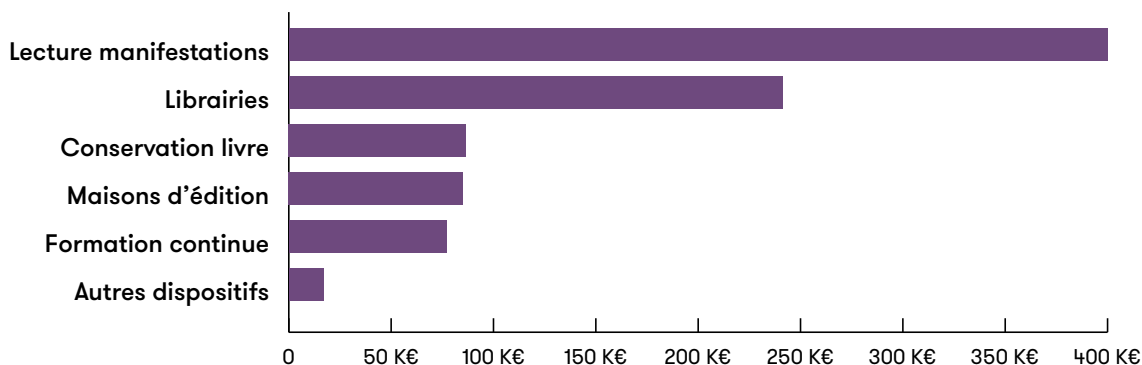
Compte tenu de sa densité déjà élevée, le parc de salles est en consolidation. Ainsi en 2019, la DRAC n'a instruit que 4 dossiers déposés en CDACi (commission d'aménagement cinématographique) : l'extension du cinéma UGC des Ullis ; la création d'un complexe de 3 salles à Claye-Souilly ; et deux projets parisiens d'importance renforçant l'offre art et essai indépendante : la rénovation et l'extension de La Pagode (lieu classé MH) dans le 7^e arrondissement et la création d'un complexe de 5 salles quartier Voltaire dans le 11^e. Le renforcement d'une exploitation indépendante demeure une priorité, les cinémas art et essai publics ou associatifs étant le fer de lance de l'éducation à l'image et du développement des publics.

En 2019, la DRAC a renforcé son soutien à l'éducation à l'image, notamment en dotant les coordinateurs du dispositif « Collège au cinéma » de malles pédagogiques, en contribuant à déployer l'expérimentation « Maternelle au cinéma » sur l'ensemble du territoire et en aidant à la formation de médiateurs jeune public. Plus de 250 000 élèves franciliens sont ainsi bénéficiaires des dispositifs nationaux d'éducation à l'image, auxquels on peut rajouter environ 30 000 élèves de maternelles. La DRAC a par ailleurs renforcé ses soutiens à l'itinérance cinématographique, aux actions destinées aux publics empêchés (jeunes sous main de justice ou personnes en milieu hospitalier) ainsi qu'à des structures dédiées à la création, à la culture et aux usages du numérique.

L'action de la DRAC s'inscrit dans le cadre de conventions de coopération pour le cinéma et l'image animée passées entre d'une part l'État et le CNC, d'autre part le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, tant pour les actions soutenues en 2019 qu'en vue de la nouvelle convention 2020-2022, en cours de rédaction, la DRAC veillera au renforcement des dispositifs d'éducation à l'image, des réseaux de salles art et essai et des actions innovantes, notamment destinées au jeune public, ainsi qu'à la diffusion culturelle dans les quartiers prioritaires et les zones les plus éloignées de l'offre culturelle.

3.2 LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

Livre et lecture – crédits de paiement DRAC 2019



3.2.1 LECTURE PUBLIQUE

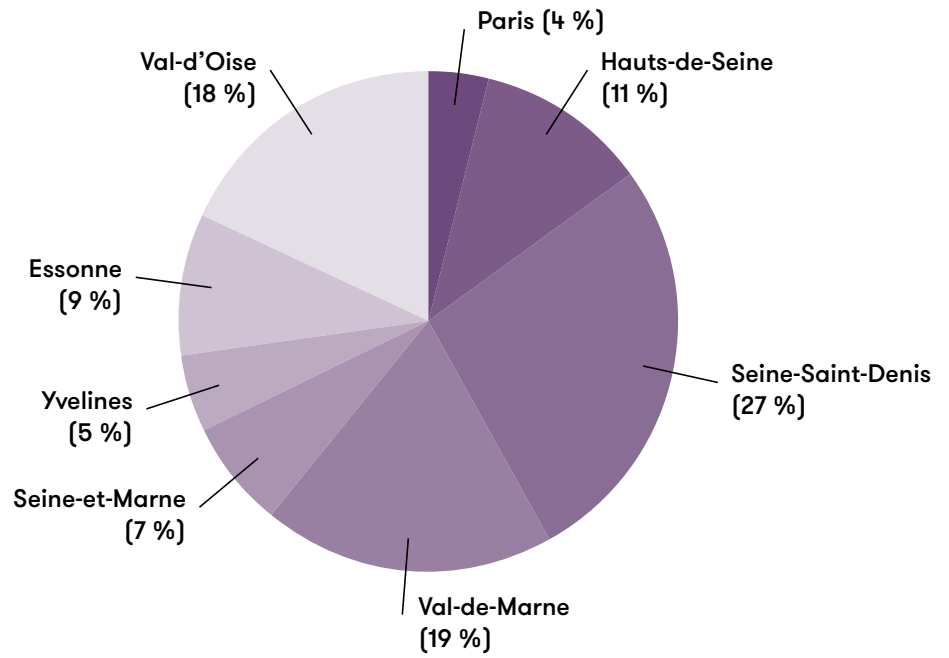
L'année a notamment été marquée par le déploiement du Plan bibliothèque finalisé : *Ouvrir plus, ouvrir mieux et mieux former*.

La mise en œuvre d'un dispositif de l'État en faveur de l'adaptation et de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique reste la mesure emblématique du Plan national pour les bibliothèques suite au rapport rendu au Président de la République le 20 février 2018 aux Mureaux par l'Académicien Erik Orsenna et intitulé « Voyage au pays des bibliothèques ».

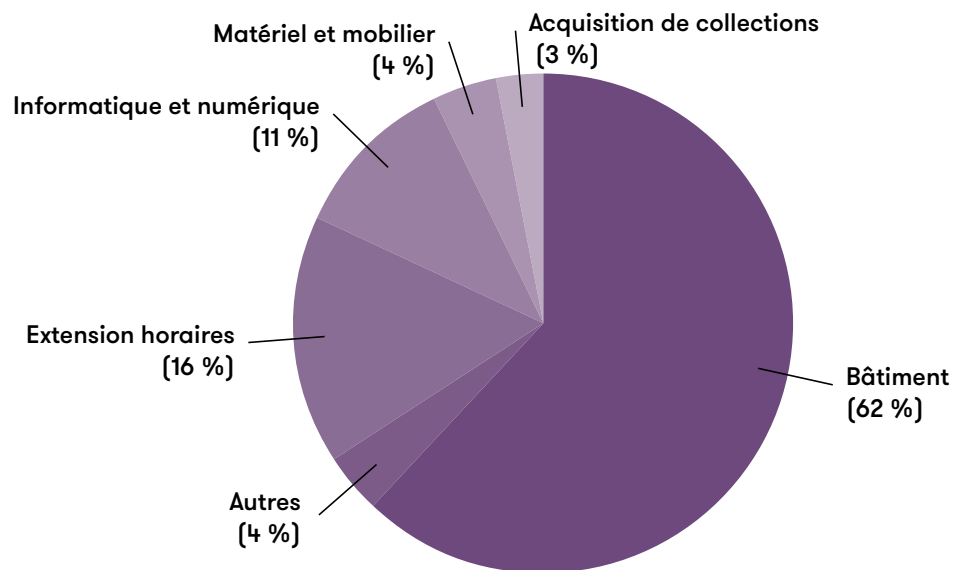
La mobilisation de nombreux acteurs franciliens autour de la dotation générale de décentralisation (DGD) se confirme et s'est traduite par l'accompagnement de 26 collectivités (16 en 2018), avec des projets d'envergures variées, pour un montant total de dotation de 2,40 M€ contre 1,60 M€ en 2018, avec, toujours, un taux d'accompagnement incitatif de 80 % de la part de l'Etat.

Il est très encourageant de constater l'engagement et le dynamisme des collectivités territoriales pour ce Plan bibliothèques, ces dernières ayant rapidement répondu à l'orientation du Gouvernement. Ainsi la croissance du dispositif est constante avec des projets soutenus passés respectivement de 2 projets en 2016, 4 en 2017, 18 en 2018 et 26 en 2019. L'effet levier, tant de la mesure elle-même que de la mobilisation des services de l'État, devrait se traduire également en 2020 avec la sollicitation du dispositif par de nouvelles collectivités.

**Crédits d'investissement bibliothèques -
DGD 2019 par département**



**Crédits d'investissement bibliothèques -
DGD 2019 par type de dépense**



Au total, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation a représenté 15,18 M€ en 2019 contre 14,80 M€ en 2018. On peut donc noter une augmentation de la dotation, ainsi qu'une augmentation du nombre de projets aidés. En effet, la DRAC Île-de-France a expertisé et suivi la réalisation de 152 opérations (contre 133 en 2018) ayant élargi sur ces crédits. Plusieurs bibliothèques et médiathèques, équipements hybrides, lieux innovants ayant bénéficié du soutien de l'État ont ainsi été inaugurés en 2019, à Suresnes, Fontainebleau, Sceaux, Cormeilles-en-Parisis ou encore à Epône.

Les Contrats Territoire-lecture (CTL) ont bénéficié à 14 collectivités, généralement des EPCI, pour une subvention totale de 395 K€, soit 130 K€ de plus qu'en 2018. Sont à relever en 2019 la signature de deux contrats départementaux de lecture itinérance (CDLI) avec le département de l'Essonne et celui de la Seine-et-Marne, ainsi que le renouvellement du Contrat Territoire-lecture avec le département du Val-de-Marne. Pour sa première année, le CTL avec la Ville de Paris amorce son déploiement progressif sur quatre quartiers parisiens (11^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements) pour développer des actions en faveur des publics les plus éloignés du livre et de la lecture mais aussi en faveur de la maîtrise du français et de la lutte contre l'illettrisme.

Pour 2020, l'intensification du Plan bibliothèque permettra d'accompagner efficacement l'ensemble des acteurs de la lecture publique.

Parmi les projets de construction, celui de la ville de Vaucresson est à signaler car il porte un projet de médiathèque de « nouvelle génération », résolument tournée vers les nouvelles technologies, respectueux de l'environnement, intégrant le service du développement économique et de l'emploi.

Projet d'architecte
médiathèque de Vaucresson
© Basalt architecture



3.2.2 ÉCONOMIE DU LIVRE ET VIE LITTÉRAIRE

La moitié de l'enveloppe d'aide à la librairie bénéficie aux libraires parisiens, au regard de leur part prépondérante dans le paysage francilien. Cependant, l'accompagnement des librairies en grande couronne reste pour la DRAC une priorité en matière de maillage du territoire et d'accompagnement du secteur.

Stratégiquement, la DRAC continue d'accompagner les associations de libraires présentes dans les départements tout comme en 2018 elle a soutenu de manière significative en termes de financement et d'expertise le lancement d'un nouveau service de « libraires volants » pour les libraires parisiens et de la petite couronne.

Du côté de l'édition, les dossiers soutenus sont très majoritairement parisiens du fait de la concentration des maisons d'édition à Paris, à l'exception de petites maisons d'édition situées en petite couronne.

Un plan de relance de la filière du livre pour les professionnels de l'économie culturelle, libraires et éditeurs franciliens, sera mis en œuvre en 2020-2021.

3.2.3 MÉDIAS

Dans le domaine des médias, l'année 2019 a été marquée par l'entrée du département de Seine-et-Marne aux côtés de celui du Val-d'Oise, dans le plan Éducation aux médias et à l'information (EMI), complémentaire aux dispositifs de résidences de journalisme et de soutien aux médias sociaux de proximité. Les bibliothèques de ces départements ont ainsi pu bénéficier de renforts en moyens humains et en formation pour développer dans leurs équipements des projets EMI avec la population de leurs territoires.



Traversée, projet
de Jisoo Yoo, en résidence
à l'École élémentaire
Françoise Dorléac (Paris),
Ateliers Médicis
Création en cours 2018/2019

PRIORITÉS MINISTÉRIELLES 2019
POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
DÉVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS

TRANSMISSION ET DÉMOCRATISATION

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION CULTURELLE

135 303

bénéficiaires d'actions
culturelles, dont 71 104
en Politique de la ville

20

contrats locaux d'éducation
artistique (CLEA)

44

projets d'itinérance

410

projets d'Éducation artistique
et culturelle, dont 68 résidences
en milieu scolaire

140

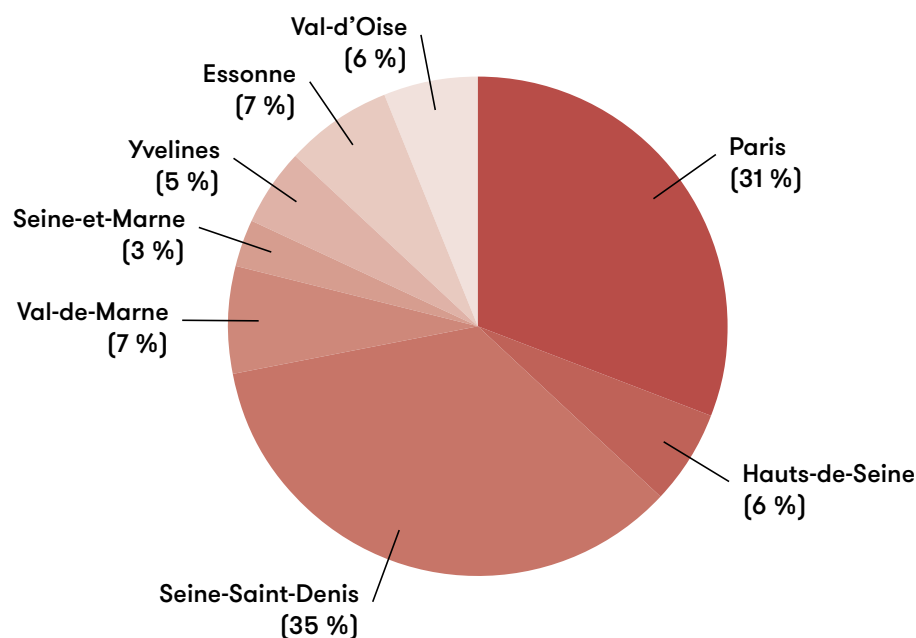
enseignements artistiques,
soit 12 763 heures (2018-2019)
→ 51 Enseignements obligatoires
(7 602 heures/2 495 lycéens)
→ 89 Options facultatives
(5 161 heures/3 426 lycéens)

111

conservatoires classés,
dont 56 soutenus
par la DRAC en 2019

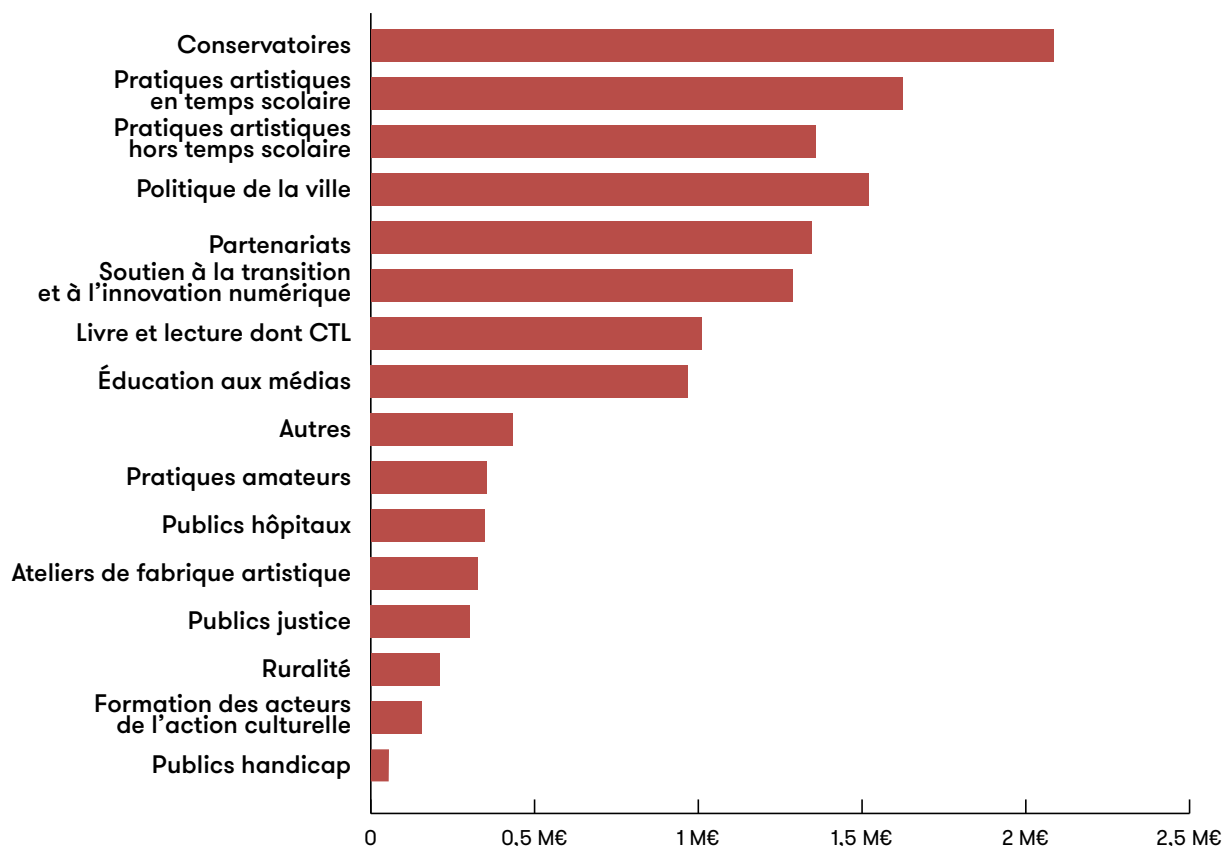
PROGRAMME 224 - TRANSMISSION ET DÉMOCRATISATION

Crédits de paiement 2019 -
total 20 484 347 €



ACTION CULTURELLE

Crédits de paiement 2019



La DRAC ambitionne de se mettre au service de l'ensemble des Franciliennes et Franciliens quel que soit le territoire où ils habitent, et à tous les âges de la vie. Ainsi la DRAC poursuit-elle un travail de fond en collaboration avec les autres services de l'Etat, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles. Certains partenariats ont été renforcés, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation, de la santé et de la justice. En outre, une attention particulière est portée aux territoires priorités par la DRAC dans la plupart des programmes ou dispositifs qu'elle propose.

Soucieuse d'un égal accès à la culture dans tous les territoires, la DRAC accentue son action dans les quartiers situés en zone politique de la ville, fort nombreux (277) dans les départements de la petite couronne, et les territoires ruraux, concentrés dans les trois départements périphériques de la région (77, 78 et 95), où plus de la moitié des communes sont considérées comme rurales.

Cette politique publique d'aménagement culturel du territoire se construit jour après jour dans un dialogue avec toutes les collectivités territoriales. Elle prend appui sur une politique de contractualisation axée sur les enjeux des territoires, sur des appels à projets déclinant les conventions nationales du ministère de la Culture, et sur le développement d'actions spécifiques pour aider à l'émergence de nouveaux projets.

À ce jour il existe trois modèles de conventions issus d'impulsions successives de politiques en faveur de la démocratisation culturelle : Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et Culture, citoyenneté et vivre ensemble (CCVE). Forte de cette expérience, la DRAC souhaite voir évoluer son mode de contractualisation avec les territoires et renforcer la cohérence entre les interventions de l'Etat et celles des collectivités territoriales.

4.1 PRIORITÉS MINISTÉRIELLES 2019

Les priorités ministérielles en faveur de l'éducation artistique et culturelle ont été poursuivies en 2019, notamment le Plan chorale, et le plan en faveur de l'itinérance des artistes et des œuvres.

La contribution de la DRAC Île-de-France au Plan chorale s'est articulée selon trois grands axes : l'implication de l'ensemble des conservatoires classés ; le développement d'une offre de formation continue, avec pour objectif à terme, une montée en gamme des actions portées par les enseignants ; la mobilisation des acteurs culturels et artistiques. Le choix a été fait de s'appuyer sur deux dispositifs déjà existants : le dispositif de soutien aux projets pédagogiques structurants des conservatoires d'une part, qui a permis de soutenir 18 projets portés par 22 conservatoires dans six des huit départements franciliens ; et le dispositif des résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire d'autre part.

À travers ce dernier, la DRAC a impulsé auprès des structures culturelles 15 résidences spécifiques au Plan chorale. Parmi les structures impliquées : Les Cuizines (Chelles), Le Caravansérail (Montereau-Fault-Yonne), Les Concerts de poche (La Varennes sur Seine), Instants chavirés (Montreuil), Paris Mozart Orchestra (Villemomble, Sarcelles), Villes des Musiques du monde (La Courneuve), Les Talens lyriques (Ivry), l'ARCAL (Vitry), La Clef (St-Germain en Laye), Le Sax (Achères), la MJC La K'bane à boukan (La Verrières), Structures Sonores Baschet (St Michel-sur-Orge), Le Tamanoir (Gennevilliers), etc.

Un appel à propositions a également été lancé, afin de mobiliser les acteurs culturels et artistiques qui n'étaient pas susceptibles de s'inscrire dans l'un des deux dispositifs cités ci-dessus. A travers ce dernier dispositif, la DRAC a pu soutenir et accompagner les projets de formations et d'interventions portés par des structures telles que les Concerts de Poche (actions en Seine-et-Marne et en Essonne), le Rack'am (Brétigny-sur-Orge), le CFMI d'Orsay, Villes des Musiques du Monde (actions sur le territoire de l'EPT Plaine Commune), l'ensemble Sequenza 9.3 (Pantin) ou encore l'EDIM (actions à Orly, L'Haÿ-les-Roses et Villeneuve-le-Roi).

L'accompagnement de la DRAC visait prioritairement les actions se déroulant dans les écoles primaires (tandis que le ministère de l'Éducation nationale a porté l'essentiel de ses efforts sur le collège avec la création d'un enseignement facultatif de chorale et l'augmentation de la dotation horaire globale à raison de 72 heures par an et par collège).

Autre priorité ministérielle, le plan « Culture près de chez vous » s'est traduit dès 2018 par un dispositif en faveur de « l'itinérance des artistes et des œuvres ». Sur la base des données de cadrage de l'administration centrale, les projets avaient été préalablement classés en trois typologies : les dispositifs mobiles de diffusion et de médiation artistique, le hors les murs, les projets d'hospitalité. Pour l'année 2019, 57 projets ont été réceptionnés, 22 étaient des demandes de renouvellement. C'est finalement 44 projets qui ont été accompagnés pour un montant de 609 K€ soit une moyenne de 13,8 K€ par projet.

Dans le cadre de ce plan national, un objectif ambitieux de déploiement des Micro-Folies s'est concrétisé en Île-de-France par l'inauguration de plusieurs Micro-Folies (Les Mureaux, Villiers-le-Bel) en 2018. Le déploiement des Micro-Folies en Île-de-France s'est accéléré en 2019 avec des ouvertures à Grigny, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Issy-les-Moulineaux, Montereau-Fault-Yonne, Melun, Noisy-le-Sec, Villeneuve-Saint-Georges, Gonesse, Saint-Germain-en-Laye, portant leur nombre à 14.

4.2 POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

La DRAC Île-de-France met en œuvre les conventions interministérielles en faveur de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle signées par le ministère de la Culture et les ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Ville, de l'Agriculture, de la Justice, de la Santé, de l'Enfance, et du Tourisme.

En Île-de-France, l'accent est mis sur les territoires prioritaires et le milieu scolaire.

4.2.1 TERRITOIRES PRIORITAIRES

Soucieuse d'une équité d'accès à la culture, la DRAC Île-de-France priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, en particulier dans les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

Politique de la ville

La politique interministérielle Culture - Politique de la ville a connu une relative stabilisation (budget comme modalités d'interventions). Cette politique est clairement identifiée en DRAC avec un budget dédié de 1 635 000 €, déclinée ainsi :

- 850 K€ pour 112 projets culture et lien social soutenus
- 409 K€ pour la prorogation des projets Culture citoyenneté et vivre ensemble en 2019
- 160 K€ pour les résidences de journalistes
- 60 K€ pour le NPNRU (Nouveau programme de rénovation urbaine)
- 156 K€ pour 12 actions soutenues hors appel à projets

Le nombre de bénéficiaires des dispositifs Politique de la ville s'élève à 71 104.

Les changements opérés depuis 2018 sur l'appel à projets Culture et lien social – principal appel à projets de la DRAC concernant les quartiers prioritaires – ont été approfondis en 2019, avec un processus de dépôt et des modalités de sélection permettant le repérage de projets plus qualitatifs et mieux construits sur les territoires. Les projets soutenus en 2019 ont été mieux accompagnés financièrement et ont su mettre en place dans les territoires des logiques de réseau plus structurées. Un public pressenti de 15 603 personnes avait été identifié par ces projets mobilisant 17 443 heures d'intervention artistique dans les quartiers prioritaires.

En 2019, la DRAC a également soutenu hors appels à projets 12 projets en politique de la ville à titre expérimental et dans des domaines sous représentés dans les appels à projets, sur des territoires moins pourvus ou pour des actions relatives à la formation, l'insertion ou l'orientation professionnelle. A titre d'exemple, le projet 0-93 LAB porté par le designer Bastien Laurent, fondateur de la marque AVOC, a bénéficié d'un soutien exceptionnel de 15 000 €. Ce programme d'initiation au design de mode et aux arts visuels est ouvert aux jeunes d'Aulnay et Sevran âgés de 14 à 24 ans. Au cours d'ateliers, les participants découvrent les fondamentaux du design de mode et participent à la création collective d'une collection de vêtements. Un partenariat avec le musée des arts décoratifs de Paris complète leur parcours.

A partir des jumelages initiés par le Préfet de région en 2015 entre les Etablissements publics nationaux et les zones de sécurité prioritaire, la Préfecture de région a souhaité renouveler l'initiative par le programme « Sortir du cadre » lancé en 2019 pour une nouvelle durée de trois ans. Sur les 22 projets de jumelage, 12 font l'objet de nouveaux partenariats entre Etablissements publics nationaux et quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les services de la DRAC ont particulièrement accompagné la construction de ces 12 nouveaux projets au regard des enjeux d'aménagement culturel des territoires ciblés. Le co-pilotage DRAC/DRJSCS/Préfectures de département a été conforté.

Dans le cadre du NPNRU enfin, le Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis porte des actions de médiation à l'architecture et à l'urbanisme auprès de différents publics et associations des quartiers francs-moisins : Floréal, Saussaie, Courtilles, Centre-ville. Cette troisième édition a donné lieu à une publication ainsi qu'à l'installation d'une œuvre collective dans les Jardins des cinq sens du musée, inaugurée en octobre 2019.

FOCUS

« REGARDS SUR IVRY-PORT » : TÉMOIGNAGE DE LA PHOTOGRAPHE HORTENSE SOICHET, EN RÉSIDENCE AU COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE DU GRAND PARIS

« Depuis janvier 2019, je me rends chaque semaine à la Maison de Quartier d'Ivry-Port pour observer la vie et le fonctionnement d'une Maison de Quartier. Je me suis attachée à la spécificité de ce lieu, à sa place dans la vie d'un quartier et d'une communauté d'habitants.

« Ma présence prend la forme d'un à deux ateliers par semaine durant lesquels je propose aux participantes de travailler à la réalisation d'un projet photographique collectif. Je n'ai pas imposé de thème précis, au contraire, j'ai laissé les participantes décider des sujets traités en intervenant très peu sur l'aspect technique, du moins dans un premier temps. Les personnes qui s'y sont inscrites sont des femmes du quartier. Elles participent à plusieurs activités proposées par la Maison de Quartier et sont souvent à l'initiative de divers projets qui s'y déroulent. Elles sont une douzaine, âgées de 25-30 ans à 65-70 ans, elles sont mères, parfois grand-mères, ou sans enfant et pour la plupart se connaissent déjà. Leur participation à l'atelier photo est motivée par leur intérêt pour l'image et l'envie de faire une activité à l'extérieur. Elles sont très émancipées, toujours forces de propositions et souvent déroutantes. Elles sont sur des terrains où on ne les attend pas et cela m'oblige régulièrement à remettre en question l'orientation du projet.

« Nous avons commencé par travailler en extérieur, en photographiant Ivry-Port, suivant des parcours proposés par chacune, dictée par leur connaissance intime du territoire. Peu à peu, nous avons tourné les appareils vers nous et nous nous sommes inclus dans le cadre jusqu'en arriver à construire des mises en scène et à réaliser des portraits en studio. Au fil des séances, le travail ne prend plus la forme d'une juxtaposition de leurs images et des miennes mais d'une multiplicité de regards portés sur des sujets parfois similaires. Cette démultiplication des points de vue contribue à enrichir les sujets traités et inscrit ces photographies dans une écriture collective au service d'une réflexion sur le faire ensemble. L'expérience collective que nous vivons devient le sujet de nos images et prétexte à poursuivre le projet pour interroger davantage les modalités d'un travail collectif et participatif. »

Résidence Hortense Soichet,
2019-2020
© Khadidiatou Niang



Monde rural

L'action à l'égard du monde rural a été renforcée en 2019, marquée par la déclinaison des conventions nationales en faveur des publics de ces territoires. Elle s'est traduite par le soutien aux acteurs œuvrant dans le monde rural (ex : Les Fugaces dans les Yvelines ou la résidence d'une artiste Claveciniste sur le territoire Houdannais en collaboration avec le Centre de musique baroque de Versailles) ou le soutien à l'expérimentation et à la mise en place de démarches culturelles locales (ex : résidences artistiques en lycées agricoles, soutien à des opérateurs culturels avec fort ancrage territorial, itinérance). L'année 2019 a aussi permis de consolider des partenariats avec les Parc naturels régionaux (ex : résidence artistique en Gâtinais français ; programme de découvertes et mises en valeur des richesses culturelles pour la Haute-Vallée de Chevreuse ; mise en place d'une résidence de journaliste à Gambais ; positionnement du PNR du Vexin français pour l'accueil d'une résidence-mission) ou des institutions comme la Bergerie nationale (Rambouillet).

4.2.2 PUBLICS SPÉCIFIQUES

Milieu scolaire

La région académique d'Île-de-France comprend les Académies de Créteil, Paris et Versailles. Elle compte près de 2 400 000 élèves en formation pré-baccalauréat soit 20 % de la population scolaire nationale. Les deux académies de Versailles et de Créteil totalisent les plus importants effectifs scolaires de France.

En partenariat avec les trois académies, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle qui se décline en particulier avec les dispositifs suivants :

- les résidences d'artistes en milieu scolaire avec un budget de 526 500 € pour 81 projets, soit 12 204 heures de pratique artistique pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- les enseignements artistiques avec un budget de 776 546 € pour 51 enseignements obligatoires et 89 options facultatives bénéficiant à 6 474 lycéens.

Sur ce dernier point, les années 2019 et 2020 sont marquées par la réforme des lycées et du baccalauréat qui implique la suppression des filières et modifie l'organisation des enseignements notamment artistiques par la mise en place de spécialités qui se substituent aux enseignements obligatoires. La DRAC a souhaité actualiser son mode d'intervention en l'adaptant au nouveau cadre posé et en favorisant d'une part l'ouverture d'enseignements de disciplines jusque-là sous-représentées et d'autre part l'ouverture d'enseignements dans des territoires déficitaires, en lien avec les 3 rectorats.

Pour l'Académie de Versailles, outre la présentation du deuxième état des lieux de l'EAC lors du Comité stratégique, le partenariat a permis le développement de six journées académiques (à l'attention des personnels de l'enseignement, de la culture et des collectivités) dont une journée pour célébrer les 50 ans de l'EAC sur ce territoire, avec une partie rétrospective et une partie prospective.

Quant à l'Académie de Paris, le Comité stratégique poursuit sa réflexion pour concrétiser une politique d'EAC dynamique, innovante et qui tende à la généralisation. Dans ce cadre, le comité territorial a organisé la deuxième journée interprofessionnelle, intitulée « Temps et territoires de l'Éducation Artistique et Culturelle : Comment travailler ensemble ? ». Après le Nord-Est parisien en 2018, cette journée visait à mettre en réseau les projets du Sud de Paris (du 12^e au 15^e arrondissements). Elle a réuni plus de 67 professionnels (41 personnes pour le secteur culture, 8 personnes pour le secteur éducatif, 18 personnes pour le secteur social) le 15 octobre 2019 au Théâtre de la Cité Internationale. Pour la première fois, les personnels des médiathèques et bibliothèques étaient présents à cette rencontre, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territoire-lecture conclu entre la DRAC et la ville de Paris.

Petite enfance

La DRAC s'est engagée dans une déclinaison régionale du protocole sur l'« Éveil artistique et culturel des jeunes enfants » (de la naissance à 5 ans) signé le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des Familles, de l'enfance et des droits des femmes, en développant un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle. L'objectif est de permettre à de jeunes enfants et à leur famille, éloignés de l'offre culturelle, d'accéder à des pratiques artistiques de qualité, de favoriser l'ouverture au monde, de développer des capacités créatives. Le travail engagé dès l'été 2017 se poursuit.

Pour l'année 2019, trois actions Petite enfance relevant du dispositif « Culture et lien social » (politique de la ville) ont été accompagnées à Paris et en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, la DRAC a pu soutenir 20 projets spécifiques Petite enfance dans cinq départements et poursuivre des actions structurantes en grande couronne. Ces projets concernent autant l'organisation des ressources artistiques et culturelles, la formation des personnels concernés que des actions artistiques au bénéfice des enfants.

Un partenariat a aussi été établi avec l'association Enfance et Musique pour l'édition d'un cahier spécial Île-de-France « Territoires d'éveil » – la lettre des acteurs de l'éveil culturel et artistique du jeune enfant. Cette publication a fait l'objet d'un lancement officiel en septembre 2019 à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'association 1.9.3 Soleil soutenue par la DRAC, notamment comme centre ressource pour la Petite enfance.

Santé

L'année 2019 a été marquée par la signature d'une nouvelle convention entre l'Agence Régionale de Santé, la DRAC Île-de-France et l'association Arts et Santé, La Manufacture. Elle vise à rendre plus effectif le droit à la culture partout et pour tous, à changer le regard sur la maladie, le handicap et la dépendance. Cette nouvelle convention s'attache à réaffirmer et renforcer en Île-de-France les missions et engagements de cette politique commune en faveur du développement d'actions artistiques et culturelles en milieux sanitaires et médico-sociaux : appels à projets, résidences en milieux de soin, sensibilisation des personnels de santé et des jeunes artistes en formation.

Elle vise également à œuvrer à la construction d'un maillage institutionnel autour du programme régional et à la création de liens avec les autres services régionaux de l'État (Éducation nationale, etc.), dans une logique de transversalité et de complémentarité, ainsi qu'avec les collectivités.

Elle ouvre une période nouvelle après 15 ans d'engagement commun salué par la publication d'une édition rétrospective.

Justice

Près de 200 artistes ont mené des projets en lien avec les personnes détenues dans les 10 établissements pénitentiaires franciliens en 2019. Cela représente 2 470 heures d'intervention, auprès de 1 231 personnes détenues adultes. La DRAC a accompagné 46 projets pour un montant total de 140 K€. La subvention de la DRAC auprès des structures culturelles est fléchée sur la rémunération des artistes, et correspond à 45 % du budget total de cette rémunération. L'apport moyen par projet a été de 3 000 €.

Plus de 300 jeunes mineurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont quant à eux bénéficié des projets d'éducation artistique et culturelle proposés par la DRAC.

La DRAC est mobilisée en faveur des bibliothèques en prison, notamment celles des deux plus grands établissements pénitentiaires : la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et le Centre pénitentiaire de Fresnes. La convention entre la bibliothèque de la Maison d'arrêt de Villepinte et la médiathèque de la Ville a été renouvelée. La mise en place d'une bibliothèque au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Villepinte a constitué l'objectif prioritaire de cette année 2019. Un partenariat a ainsi été construit avec la médiathèque de la Ville de Tremblay-en-France, le Centre National du Livre et l'association Le Vent se Lève.

C'est mon patrimoine

En 2019, l'opération « C'est mon patrimoine ! », qui a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement du champ social durant les vacances scolaires, a connu de nouvelles modalités : l'administration centrale a déconcentré les crédits de l'opération au sein des DRAC, tout en gardant la maîtrise de la rédaction du cahier des charges, de la communication et de la rédaction des bilans. Le copilotage DRAC/DRJSCS a été conforté : lancement de l'appel à projet et gestion de la commission régionale de sélection en commun, notifications de refus signées conjointement.

Si la qualité des propositions s'est affirmée en 2019, la baisse du nombre des porteurs de projets a été manifeste : 44 dossiers ont été reçus (52 dossiers en 2018), dont 34 ont été aidés. La DRAC a soutenu ces projets à hauteur de 127 K€ comme pour l'édition 2018.

4.3 ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les 111 conservatoires classés en Île-de-France représentent un levier indispensable au déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets EAC des conservatoires classés s'est encore renforcé. Les moyens croissants consacrés aux enseignements artistiques (2,23 M€ en 2019) ont permis de soutenir 8 nouvelles collectivités et 16 nouveaux conservatoires, et de poursuivre la mise en place du « Plan chorale » à l'échelle régionale (18 projets relatifs au chant choral en milieu scolaire portés par des conservatoires classés ont été soutenus en 2019).

L'aide de la DRAC aux conservatoires classés vise à mettre en œuvre des projets contribuant à l'un des 4 objectifs suivants :

- offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- proposer une offre dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;
- initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel.

La notion d'aménagement culturel du territoire est également primordiale dans l'attribution des aides aux conservatoires.

Au final, 56 conservatoires ont été soutenus en 2019, pour un total de 102 projets.

Par ailleurs, plusieurs établissements ont été agréés en 2019 pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir à tous les citoyens les mêmes chances d'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique, et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain :

- CRR de Versailles (agrément musique, délivré conjointement au Centre de Musique Baroque de Versailles sur la partie « musique ancienne »)
- CRR de Saint-Maur-des-Fossés (agrément musique)
- CRR de Boulogne-Billancourt (agrément en musique, danse et théâtre)
- CRD de Bobigny, CRR d'Aubervilliers – La Courneuve et MC 93 (agrément théâtre).

4.4 DÉVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS

La DRAC mène une politique partenariale avec les collectivités territoriales depuis 2011, grâce à des conventions en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Celles-ci doivent bénéficier à l'ensemble de la population en privilégiant les jeunes d'âge scolaire. À ce titre, la plupart des contractualisations sont mises en place en lien avec l'Éducation nationale. Les structures en charge du périscolaire sont également associées. Les contractualisations permettent de développer de véritables projets de territoire via, le plus souvent, la présence d'artistes dans le cadre de « résidences-missions » d'une durée de quatre mois minimum. Elles s'appuient sur la définition d'une thématique, le choix d'un domaine artistique et la publication d'un appel à candidature auquel répondent les artistes. Ces derniers sont choisis par un comité de sélection associant l'ensemble des partenaires. Il donne lieu généralement à la co-création d'un objet final (publication, blog, mise en espace, vidéo, etc.). En 2019, 21 contractualisations en faveur de l'EAC sont actives (signées ou en préfiguration) et déclinées en résidence missions pour un montant de 534 000 €.

La DRAC fait évoluer cette contractualisation vers une forme plus souple d'accompagnement des projets de démocratisation culturelle avec les collectivités territoriales. Ces nouveaux contrats concernent notamment les villes qui ont souhaité s'engager et ont été retenues dans la démarche expérimentale du « 100 % EAC ».

Conformément à ses orientations stratégiques, la DRAC a également amorcé en 2018 une discussion avec les principales collectivités territoriales – en particulier les Conseils départementaux et les principaux EPCI ou EPT – afin de contractualiser avec elles sur des objectifs stratégiques. Les départements de grande couronne sont prioritaires dans cette perspective. Une expérimentation a été menée en Seine-et-Marne suite à la signature fin 2018 d'une convention tripartite entre la DRAC, le département de Seine-et-Marne et l'académie de Créteil en faveur du développement de l'EAC dans les territoires ruraux. Deux territoires ont ainsi bénéficié d'un projet déployé à partir d'un collège pilote et de ses écoles environnantes, en s'appuyant sur une résidence artistique et culturelle menée par des artistes et des structures culturelles de proximité. In fine, les projets ont pour objectif de construire sur les territoires une offre culturelle pérenne en lien avec les élus locaux. Ces contractualisations incluent systématiquement un volet EAC. En 2019, une convention a été signée avec le département du Val-d'Oise, en 2020 les conventions seront signées avec l'Essonne et la Seine-et-Marne.

FOCUS

OBJECTIF 100 % EAC – BESSANCOURT

L'objectif 100 % EAC est une expérimentation portée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle visant à généraliser l'EAC sur l'ensemble du territoire national en partenariat avec les collectivités territoriales. L'EAC repose sur trois piliers : l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et la rencontre avec les artistes et avec les œuvres.

Dans le cadre de l'objectif 100 % EAC, une résidence-mission a pris place fin 2018 à Bessancourt, ville de 6 800 habitants située dans le Val-d'Oise. Cette résidence a associé une compagnie de cinéma et d'arts de la rue avec une auteure illustratrice de carnets de voyage. Ainsi, les élèves des classes de maternelle, primaire, et collège ont pu travailler à la création du film *Cumulus* (réalisation, montage, prise de son, jeu de comédien) avec la Compagnie l'Œil du Baobab, mais également créer des carnets de voyage et s'initier à l'illustration avec l'artiste Antonia Neyrins. Les carnets de voyage des élèves ont été exposés en bibliothèque et apparaissent dans le générique du film *Cumulus*.

De plus, le centre de loisirs, l'école de musique, les commerçants, les agriculteurs, et les habitants de la ville ont été invités à participer au tournage du film aux côtés des élèves. Une boutique désaffectée a été mise à disposition par la Mairie pour y exposer les carnets de voyages et pour initier les habitants au montage vidéo. 678 élèves ont participé à ces actions, ce qui représente 63 % du total des élèves scolarisés dans la ville. Comme suite au bilan très positif de ces résidences, leur renouvellement a été décidé pour l'année 2019/2020.



ORGANIGRAMME 2019

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE CONSERVÉS
PAR LES ABF

TABLEAU DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

TABLEAU DES CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE (CTL)
ET LECTURE-ITINERANCE (CDLI)

TABLEAU DES CONTRATS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE

GLOSSAIRE

MACRO ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

Chef de cabinet
M. Olivier Tur

DIRECTION

M. Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles
M^{me} Karine Duquesnoy, directrice adjointe

				Secrétaire générale M ^{me} Nolwenn de Cadenet
Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine M. Jean-Marc Zuretti Pôle 75 M. Serge Brentrup Pôle 92 M. Benoît Léothaud Pôle 93 M ^{me} Saadia Tamelikecht Pôle 94 M ^{me} Nathalie Barry	Conservation régionale des Monuments historiques M. Antoine-Marie Préaut Bureau de la programmation et des autorisations Bureau de la protection Bureau des affaires générales Bureau de la conduite des opérations	Service du développement et de l'action territoriale M. Jean-Marc Dos Santos Malhado Service de l'économie culturelle M ^{me} Tifenn Martinot-Lagarde	Service régional de la création N. Département arts visuels M. Emmanuel Michaud Département musique et danse M. Didier Cormier Département théâtre Mme Claudine Perez-Goudard	Secrétariat général Bureau des affaires financières Bureau des ressources humaines Bureau des moyens et services Bureau des licences du spectacle
UDAP 77 M. Jean-Louis Auger	Service régional de Archéologie M. Stéphane Deschamps			Service communication M ^{me} Sophie Delvainquièrre
UDAP 78 M ^{me} Bénédicte Lorenzetto	Service de l'Architecture M ^{me} Mireille Guignard			
UDAP 91 M. Serge Lifchitz	Service Musées M ^{me} Sylvie Müller			
UDAP 95 M. Jean-Baptiste Bellon				

MONUMENTS HISTORIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE APPARTENANT À L'ÉTAT POUR LESQUELS LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE SONT CONSERVATEURS

Paris

trente-trois monuments

cathédrale Notre-Dame
statue d'Henri IV au Pont-Neuf
statue de Louis XIII place des Vosges
statue de Louis XIV place des Victoires
statue de Jeanne d'Arc rue Royale
statue du Maréchal Ney
colonne Vendôme
obélisque de Louqsor
monument Généraux Lecomte & Thomas
(Père Lachaise)
porte Saint-Denis
porte Saint-Martin
palais de Chaillot
Palais-Royal
musée des Plans-reliefs
(hôtel des Invalides)
Palais du Louvre et jardin des Tuileries
musée de l'Orangerie des Tuileries
galerie nationale du Jeu-de-Paume
Opéra Garnier
salle Favart
(théâtre national de l'Opéra-comique)
Théâtre national de l'Odéon
quadrilatère des Archives nationales
Mobilier national
Manufacture des Gobelins
couvent des Petits-Augustins
(École nationale supérieure des beaux-
arts et École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais)
quadrilatère Richelieu
(Bibliothèque nationale de France)
bibliothèque de l'Arsenal
Grand Palais
hôtel Salé (musée Picasso)
musée du Moyen-Âge
(thermes de Cluny)
musée d'Orsay
musée Rodin
hôtel Nissim-de-Camondo
Conservatoire national d'art dramatique
hôtel Salomon de Rothschild

Seine-et-Marne

quatre monuments

Domaine national de Fontainebleau
cathédrale de Meaux
site archéologique de Pincevent
couvent des Cordelières à Provins

Yvelines

cinq monuments

cathédrale Saint-Louis à Versailles
ancienne abbaye de Port-Royal-des-
Champs à Magny-les-Hameaux
allée couverte des Gros-Murs et
dolmen aux Mureaux
aqueduc à Bur
fort de Saint-Cyr à Montigny-les-
Bretonneux

Essonne

un monument

tour de Montlhéry

Hauts-de-Seine

trois monuments ou domaines

Domaine national de Meudon
Domaine national de la Malmaison
et de Bois-Préau
Cité de la céramique de Sèvres

Seine-Saint-Denis

un monument

basilique - cathédrale Saint-Denis

Val-d'Oise

cinq monuments

Domaine national d'Ecouen
fort d'Ecouen
site archéologique des Vaux-de-la-Celle
à Genainville
Presles — Dolmen « la Pierre plate »
Saint-Martin-du-Tertre — Dolmen
« la Pierre turquaise »

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

	LABEL	départ.	Période de la convention					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Théâtre							
Centre dramatique national	Nanterre Amandiers	92			•	•	•	
	Nouveau théâtre de Montreuil	93			•	•	•	
	Théâtre d'Aubervilliers	93			•	•	•	
	Théâtre de Gennevilliers	92			•	•	•	
	Théâtre de Sartrouville	78			•	•	•	
	Théâtre des quartiers d'Ivry	94			•	•	•	
	Théâtre Gérard Philipe	93			•	•	•	
Centre national des arts de la rue et de l'espace public	Oposito	95				•	•	
	Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines	78			•	•	•	
Scène nationale	Maison des arts et de la culture André Malraux de Créteil et du Val-de-Marne	94			•	•	•	
	L'Apostrophe - Cergy-Pontoise	95			•	•	•	
	Les Gémeaux	92			•	•	•	
	Maison culture Saint-Denis	93			•	•	•	
	Théâtre de l'Agora	91			•	•	•	
	Théâtre 71	92			•	•	•	
	Théâtre de Senart	77			•	•	•	
	Centre d'art de la ferme du Buisson	77			•	•	•	
Pôle national du cirque	Théâtre Firmin Gemier - La Piscine	92		•	•	•	•	
	Musique							
Scène de Musiques Actuelles	ADAME - EMB Sannois	95			•	•	•	•
	Le Triton	93			•	•	•	•
	ATMAC	91			•	•	•	•
	La Clef	78			•	•	•	•
	CC Grand Paris Sud - L'Empreinte	77			•	•	•	•
	File 7	77			•	•	•	•
Centre national de création musicale	La Muse en circuit	94			•	•	•	•
Centre culturel de rencontre	Fondation Royaumont	95			•	•	•	•
Orchestre	Orchestre de chambre de Paris	75			•	•	•	•
	Orchestre national d'Île-de-France	94			•	•		
	Danse							
Centre chorégraphique national	Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne	94		•	•	•		
Centre de développement chorégraphique national	Atelier de Paris	75			•	•	•	•
	La Briqueterie	94		•	•	•		
	Art plastique							
Fonds Régional d'Art Contemporain	FRAC Île-de-France	75, 77, 93	•	•	•	•	•	•
Centre d'art contemporain d'intérêt national	Centre photographique d'Île de France	77			•	•	•	•
	Centre d'art contemporain Ivry le Crédac	94			•	•	•	•
	La Galerie Noisy le Sec	93			•	•	•	•
	BETONSALON	75			•	•	•	
	CAC Brétigny	91			•	•	•	
	Centre d'art de la ferme du Buisson	77			•	•	•	

SCÈNE OU RÉSEAU CONVENTIONNÉ

	LABEL	départ.	Période de la convention					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Théâtre							
	Théâtre cinéma Paul Éluard de Choisy-le-Roi	94			•	•	•	
	Théâtre Romain Rolland	94		•	•	•	•	
	Régie scène Watteau - Pavillon Baltard	94		•	•	•	•	
	2R2C - Coopérative de rue et de cirque	75				•	•	•
	CA Cœur d'Essonne agglomération			•	•	•	•	
	Maison des jonglages						•	
	Musique							
	Centre des bords de Marne	94			•	•	•	•
	SIVU Barbacane	78		•	•	•	•	

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)
[SUITE]

Danse			
L'Étoile du Nord	75	.	.
CAFAC - Espace 1789	93	.	.
Théâtre de Bezons	95	.	.
Escales Danse en Val-d'Oise	95	.	.
Théâtre Louis Aragon	93	.	.
Théâtre Suresnes - Jean Vilar	92	.	.
Théâtre de Vanves	92	.	.
L'Onde	78	.	.

AUTRE LIEU CONVENTIONNÉ

Période de la convention

Théâtre	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Animakt	91
Association Cité Théâtre	75
Centre Théâtre De L'opprime	75
Collectif 12	78
C ^{ie} Du Pilier Des Anges	94
International Visual Théâtre	75
Theatre-Studio/C ^{ie} C. Benedetti	94
La Manufacture	75
Larue Et C ^{ie}	91
À Suivre	75
Déambulation	75
Théâtre de la marionnette à Paris	75
Issue de secours	93
La Lisière	91
Le plus petit cirque du monde	92
Le Studio Théâtre de Stains	93
Le Théâtre de la Poudrerie	93
Les Héliades	92
Maison du Conte	94
Paranda Oulam	92
Studio Théâtre de Vitry	94
Théâtre du Cristal	95
La Nef	93
Théâtre aux mains nues	75
Association CDP	75
Cirquevolution	95
C ^{ie} Babel - Elise Chatauret	93
La Compagnie des hommes	75
La jeunesse aimable	75
Fédération des arts de la rue en IDF	75
Groupe des vingt théâtres en IDF	75
Réseau Actes-IF	75
C ^{ie} de la Gare	94
Maison ouverte	75
Public chéri	93
Théâtre de l'Atalante	75
Daru-Thempo	91
C ^{ie} Hubert Jappelle	95
Le samovar	93
Nil Admirari	95
La loge CDC productions	75
Changement de décor	93
Kali production	75
Musique	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Arcal	75
La Péniche Opera	75
Banlieues Bleues	93
Atelier du Plateau - Théâtre Écarlate	75
Proquartet	75

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)
(SUITE)

Danse	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ass musique et danse 20	75			•	•	•	•	
Asso. dév. danse à Paris - Micadanses	75			•	•	•	•	
Les laboratoires d'Aubervilliers	93				•	•	•	•
Ménagerie Verre - Ateliers de danse	75			•	•	•	•	

Art plastique/centre d'art convent.	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centre National Édition art Image	93				•	•	•	•
Micro-Onde	78			•	•	•	•	
CNEAI	93				•	•	•	•

FORMATION PROFESSIONNELLE

Période de la convention

bénéficiaire	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Théâtre								
Centre de formation professionnelle des techniques du spectacle	93				•			
École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois	93				•			
Académie Fratellini	93				•			
Musique								
Université de Paris XI Paris Sud CFMI	91	•	•	•	•	•		
Pole Sup 93	93			•	•			
Pole Sup Paris Boulogne Billancourt	92			•	•			

FESTIVAL

Période de la convention

Musique	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Association festival d'auvers sur Oise	95			•	•	•		
Sons d'hiver	94				•	•	•	
Africolor	93				•	•	•	•
Festival baroque de Pontoise	95				•	•	•	
Solidarité SIDA	75				•	•	•	
Le grand mélange	75			•	•	•		
Danse								
L'Été parisien	75				•	•	•	•
Rencontres chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis	93			•	•	•		

COMPAGNIE OU ENSEMBLE

Période de la convention

Théâtre/CERNI	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiens De Navarre	75					•	•	•
C ^{ie} Les Bruits de La Rue	75					•	•	•
Changement de Décor	93					•	•	•
C ^{ie} Midiminuit	93	•	•	•	•	•	•	•
La Vie brève	75	•	•	•	•			
Le Festin	75					•	•	•
Le Phare	94					•	•	•
Cirque Ici	75					•	•	•
Collectif MXM	77					•	•	•
C ^{ie} du Kairos	75			•	•	•		
C ^{ie} Louis Brouillard	75					•	•	•
In Vitro	75		•	•	•	•		
Italienne avec Orchestre	75			•	•	•		
Madani C ^{ie}	78		•	•	•	•		
Les Anges Au Plafond	92		•	•	•	•		
Vita Nova	75			•	•	•		
Musique/CERNI								
Association C ^{ie} Dialogos	75	•	•	•	•			
Collectif Coax	75	•	•	•	•			
Collectif musical international - 2E2M	94			•	•			
Collectif Surnatural	93		•	•	•	•		
Court Circuit	92	•	•	•	•			

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)
(SUITE)

Ensemble Instrumental Tm Plus	92		
Erda — Accentus	75		
Inouïe	93		
Le Balcon	94		
Les Cris De Paris	75		
L'instant Donne	93		
Pegazz & L'helicon	75		
Danse/CERNI	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021 2022
association R. B	75		
C ^{ie} DCA	93		
jazz ame	75	
C ^{ie} FV	75		
Le kwatt	75	
Par terre	94		
Théâtre/Cie conventionnée	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021 2022
Association Les ateliers du Spectacle	75					.	.
C ^{ie} du Théâtre Deplie	92					.	.
C ^{ie} Oposito	93					.	
La C ^{ie}	75					.	.
Le Phalene	75			.	.	.	
Les Choses De Rien	75			.	.	.	
Les Remouleurs De Complainte	93				.	.	.
L'immediat	75					.	.
Théâtre Sans Toit	95					.	.
C ^{ie} des Hommes	75			.	.	.	
Meme Ici	75			.	.	.	
T.O.C	75			.	.	.	
8 avril	75			.	.	.	
Annibal Et Ses Elephants	92					.	.
Toujours Après Minuit	94					.	.
C ^{ie} Théâtrale Cazaril	75		.	.	.		
Creation Théâtrale Audiovisuelle	95					.	.
Asanisimasa	75					.	.
Notoire	75		.	.	.		
Revue Éclair	75					.	.
Voque	75			.	.	.	
C'est Pour Bientôt	75			.	.	.	
Chant De Balles	91					.	.
Chimene	75			.	.	.	
C ^{ie} Grand Magasin	94			.	.	.	
C ^{ie} Pandora	75					.	.
C ^{ie} Extime	75					.	.
C ^{ie} Hippolyte A Mal Au Coeur	75					.	.
C ^{ie} La Rumeur	94					.	.
C ^{ie} Pipo	77			.	.	.	
C ^{ie} Zerep	75					.	.
Décor Sonore	93					.	.
Ex Voto A La Lune	91					.	
Fabrik Théâtre	75			.	.	.	
Kmk	94			.	.	.	
Ktha C ^{ie}	75			.	.	.	
Le Solstice D'hiver	75			.	.	.	
Les Grandes Personnes	93			.	.	.	
Moukden Théâtre	91					.	.
Perdita Ensemble	93			.	.	.	
Pour Ainsi Dire	94			.	.	.	
Reseau Théâtre	93			.	.	.	
Retouramont	94			.	.	.	
Robert De Profil	94					.	.
Théâtre De L Argument	22			.	.	.	
Aerostat Marionnettes Kiosque	92					.	.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)
[SUITE]

Théâtre/Cie conventionnée (suite)	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cirque À L'ancienne	75				•	•	•	
Compagnie N° 8	75					•	•	•
Deuxième Groupe D'intervention	92				•	•	•	
Échelle 1.1	75				•	•	•	
La Nuit Surprise Par Le Jour	75					•	•	
La Rousse	75				•	•	•	
L'amin Compagnie Théâtrale	91				•	•	•	
Les Merveilleuses	93				•	•	•	
Preocoupe	94				•	•	•	
Vertical Détour	77				•	•	•	
Rosebud	75				•	•	•	
C ^{ie} Du Porte - Voix	92				•	•	•	
C ^{ie} Lieux-Dits	75				•	•	•	
C ^{ie} Babel - Elise Chatauret	93				•	•	•	
L'avantage du doute	75				•	•	•	
Le Temps de vivre	92				•	•	•	
Un Pas de côté	75				•	•	•	
Association Poppydog	93				•	•	•	
L'Union des contraires	75				•	•	•	
Coup de Poker	77					•		
Les Ombres portées	75					•		
Théâtre du baldaquin	75					•	•	•
Comité dans Paris	75					•	•	•
C ^{ie} Lunatic	75					•		
Adhoc	93					•		
Deug Doen Group	75					•		
Friche22.66	94					•		
L'Aurore boréale	75					•		
Structure production	75					•	•	•
Théâtre Sur paroles	94					•	•	•
Zingaro	93					•		
Académie du spectacle équestre	78					•		
Musique/ensemble conventionné	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Almaviva	75				•	•	•	
Association Umlaut	75				•	•	•	
Babbel	75				•	•	•	
Cantabile	94				•	•	•	
Ctre Musique Medievale De Paris	75				•	•	•	
Ensemble Vocal Sequenza 9 3	93				•	•	•	
La C ^{ie} Aime L'air	94				•	•	•	
Le Concert Impromptu	94				•	•	•	
Le concert de la Loge	75					•	•	•
Le Concert spirituel	75					•		
Les Paladins	75				•	•	•	
Les Talens lyriques	75					•		
Motus	75				•	•	•	
Multilatérale	75				•	•	•	
Sphota	75					•	•	
Danse/C ^{ie} conventionnée								
Association du 48	75				•	•	•	
Association OS	75				•	•	•	
WLDN	75				•	•	•	
Fêtes Galantes	94				•	•	•	
L'Expérience Harmaat	93				•	•	•	
ND Production	75					•	•	•
J'y pense souvent	93				•	•	•	•
Loldanse	75					•	•	•

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)
[SUITE]

Musique/ensemble en structuration	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Abalone	75				•	•		
Bureau de Son	75			•	•			
C ^{ie} Discobole (Sextyledone)	93			•	•	•		
C ^{ie} de l'Imprévu	93				•	•		
Collectif la Boutique	92				•	•		
Connexe Sphère	75			•	•			
Drugstore Malone	93			•	•			
Ensemble Aleph	94				•	•		
Ensemble Diderot	75				•	•		
La Truc	75				•	•		
L'itinéraire	75			•	•			
Le Cabaret Contemporain	75			•	•			
Le Caravanserail	77				•	•		
Le Sacre du Tympan	78				•	•		
Magnetic Ensemble	93				•	•		
Merci pour le ooisson	75				•	•		
Onze heures onze	77				•	•		
Opéra Fuoco	75				•	•		
Planètes rouges	75				•	•		
Collectif Mirr	75			•	•			
Riposte	93				•	•		
Secession Orchestra	75				•	•		
Seven Songs	75				•	•		
Soundinitiative	75				•	•		
Spat' Sonore	93			•	•			
Sybille	75			•	•			
Ultrabolic	94			•	•			
XVIII 21 Musique Des Lumieres	94				•			
Danse/C ^{ie} en structuration	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
International Dreems Associes	75			•	•			
Studio Fictif	75				•	•		
CFB 451	94			•	•			
Laars & Co	75			•	•			
1 ^{er} Stratagème	75				•	•		
& Alters	75				•	•		
Association k 622	75				•	•		
Association Donna Volcan	93				•	•		
Onno	75			•	•			
C ^{ie} Burn Out	93				•	•		
Arcane 21	75				•	•		
Selon l'heure	75			•	•			
Association l'm company	75				•	•		
No drama	75				•	•		
La fronde	75				•	•		
Studio E S	75			•	•			
Le principe d'incertitude	75				•	•		
Association Dam-Cespi	75			•	•			
Association Hime	94			•	•			
Les gens d'uterpan	75				•	•		
Association Poppydog	93			•	•			
Musique/résidence	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les musiques de la Boulangère	75			•	•	•		
Danse/résidence	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collectif Essonne Danse	91			•	•	•		
Musique/dispositif ADIAM	départ.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ADIAM 94	94		•	•	•			

CONTRATS DE TERRITOIRE

CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE (CTL) ET CONTRATS DÉPARTEMENTAUX LECTURE -ITINÉRANCE (CDLI)

Collectivité	Période de la convention					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
75 - Ville de Paris			•	•	•	•
77 - CD Seine-et-Marne			•	•	•	
77 - CC Brie des Rivières et Châteaux	•	•	•	•	•	•
77 - CA Marne et Gondoire	•	•				
77 - CA Paris Vallée de la Marne	•	•	•		•	•
77 - Pays de Nemours					•	•
77 - CC Val Briard		•	•	•		
78 - CU Grand Paris Seine & Oise		•	•	•	•	
78 - Pays de Rambouillet	•	•	•			
91 - CD Essonne			•	•	•	
91 & 77 - CA Grand Paris Sud Seine Essonne Senart		•	•	•	•	•
92 - Petite Bibliothèque Ronde		•	•	•	•	•
92 - CA Grand Paris Vallée Sud	•	•	•	•	•	•
93 - CD Seine-Saint-Denis					•	•
93 - EPT Est Ensemble				•	•	•
93 - Clichy/Montfermeil	•					
93 - EPT Sevrans Terre d'Envol	•	•	•			
94 - CD Val de Marne	•	•	•	•	•	
94 - EPT Grand Paris Sud Est Avenir				•	•	•
95 - CA Plaine Vallée		•	•	•		

CONTRATS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Collectivité	Période de la convention					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
77 - CC Pays de l'Ourcq	•	•	R			
77 - CD 77 pour 2 Morin, Villiers-Saint-Georges		P	•			
78 - Saint-Rémy-lès-Chevreuse			•			
78 - Sartrouville		P	P			
78 - Grand Paris Seine et Oise	•	•	R	R	R	
91 - Cœur d'Essonne Agglomération	P	•	•	•		
91 - CD 91 pour CC Deux Vallées et CAESE	•	•	R	R	R	
91 - Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	•	R	R	R		
91 - Massy-Palaiseau	•	•	•			
91 - Massy				•	•	•
92 - CD 92		P	P	•	•	•
92 - Nanterre/Colombes	•	•	R	R	R	R
93 - CD 93	•	•				
93 - Le Blanc Mesnil, Aulnay-sous-Bois	P	P				
93 - Dugny, le Bourget, Sevrans	•	R	R	R	R	
93 - Est Ensemble	•					
93 - Atelier Médicis	•	•	•	R	R	R
94 - Créteil	•	R	R	R		
94 - Grand Paris Sud Est Avenir			P	•	•	•
94 - Vitry, Ivry	P	P	•	•		
94 - Valenton, Choisy-le-roi, Villeneuve-St-Georges		P	P	•	•	•
95 - Roissy Pays de France et 11 villes de l'EPCI	•	•	•	R	R	R
95 - Haut Val-d'Oise		P	P	•	•	•
95 - Bessancourt		P	•	•	•	

Signatures

12 15

P Préfiguration / **•** Signature du 1^{er} contrat / **R** Renouvellement du contrat

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE

APPEL À PROJETS

djffusion
clôture des résultats

« Culture à l'hôpital »

Janvier

Avril

Les projets doivent s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement hospitalier et une structure culturelle de proximité (scènes nationales, scènes conventionnées, bibliothèques, musées, centres d'art, cinémas, compagnies, ensembles musicaux...). Ils doivent en outre impliquer des artistes dont le travail de création est reconnu et favoriser la participation active des patients et du personnel à la pratique artistique.

« Label culture & Santé en Île-de-France »

Septembre

Novembre

Le label « Culture et Santé en Île-de-France » est un signe visible qui témoigne de l'adhésion de l'établissement bénéficiaire à un ensemble de bonnes pratiques. Son attribution est une reconnaissance de la qualité des actions culturelles et artistiques engagées par les établissements de santé, valable pour une durée de 3 ans.

Appel à projets artistiques et culturels en secteur médico-social

Juin

Juillet

Les projets doivent s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement médico-social (IME, IEM, ITEP, MAS, FAM, ESAT, EHPAD), une structure culturelle et un troisième partenaire (médico-social, éducatif, social...). Ils doivent en outre impliquer des artistes dont le travail de création est reconnu et proposer une participation active des résidents et/ou du personnel.

« C'est mon Patrimoine »

Février

Mars

Opération nationale *C'est mon patrimoine !* participe de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des adolescents pendant les vacances scolaires, dans les territoires prioritaires. Accueillis dans les lieux de patrimoine, les jeunes ont accès à différents programmes d'activités pluridisciplinaires : ateliers, visites théâtralisées, jeux de piste, lectures, danse... Cette opération est aussi intégrée dans le plan « Mercredi ».

Appel à projets culture et lien social

Novembre N-1

Janvier

Depuis 2012, un comité de pilotage « culture et lien social » lié à l'appel à projets annuel a été mise en place pour faciliter les échanges avec les partenaires de la politique de la ville et inscrire des projets culturels dans les contrats de ville. Ce comité est composé des préfets délégués pour l'égalité des chances, des sous-préfets chargés de la politique de la ville, du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, du directeur de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture, de la déléguée générale du fond de dotation InPact et de la DRAC. Chaque année, le comité de pilotage est invité à valider le cahier des charges et ensuite à choisir les projets reçus.

Appel à projets

résidences d'artistes en milieu scolaire

Mai

Juillet

La résidence territoriale en établissement scolaire met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle :

- la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création ;
- la pratique artistique, la pratique culturelle, à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir ;
- la construction d'un jugement esthétique.

Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistiques. Le cahier des charges est approuvé par les rectorats qui participent au comité de sélection.

Appel à proposition tourisme culturel

Avril

Juin

Le tourisme étant l'un des principaux modes d'accès à la culture et aux pratiques culturelles, la DRAC apporte son soutien à la qualité des services proposés dans les lieux culturels. Les projets soutenus doivent répondre à au moins l'un des objectifs suivants :

- Renforcer les propositions et la qualité de la médiation dans les sites culturels, avec une prise en compte particulière de la diversité des publics ;
- Valoriser et promouvoir les richesses culturelles des territoires ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme aux spécificités de la filière du tourisme culturel et permettre une intégration plus forte des thématiques cultures, art et patrimoine.

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE (SUITE)

APPEL À PROJETS

reception
des projets

diffusion
des résultats

Dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés

Mai

Juin

Le dispositif a vocation à soutenir les conservatoires classés d'Île-de-France ayant mis en place une tarification sociale. Les projets doivent viser l'un des objectifs suivants :

- offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;
- initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel.

CLEA (Contrat local d'éducation artistique)

Toute l'année

En partenariat avec des collectivités territoriales, installation de résidences missions sur des territoires ciblés, plus ou moins étendus, associant à minima deux collectivités et visant des publics en priorité jeunes mais également mixtes et intergénérationnels. Selon les CLEA et les propositions artistiques, des établissements scolaires peuvent être associés au dispositif.

FEAICA

(Fonds d'encouragement aux initiatives culturelles amateurs) -
AAP national de la DGCA délégué auprès des DRAC

mars

Juillet

L'AAP est destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation désireux de donner un nouveau souffle à leur pratique, de la qualifier, de découvrir la création contemporaine et/ou d'autres domaines artistiques, de s'essayer à la pluridisciplinarité, en associant un ou des artistes professionnels.

Note : les appels à projets sont mis en ligne 2 à 3 mois avant la clôture.

GLOSSAIRE

CA
Communauté d'agglomération

ACR
Architecture contemporaine remarquable

AE
Autorisation d'engagement

BOP
Budget opérationnel de programme

CC
Communauté de communes

CCN
Centre chorégraphique national

CD
Conseil départemental

CDCN
Centre de développement chorégraphique national

CDN
Centre dramatique national

CERNI
Compagnies et ensembles à rayonnement national et international

CLEA
Contrats locaux d'éducation artistique

CNAREP
Centre national des arts de la rue et de l'espace public

CNCM
Centre national de création musicale

CP
Crédit de paiement

CPO
Convention pluriannuelle d'objectifs

CRMH
Conservation régionale des monuments historiques

CROAIF
Conseil régional de l'ordre des architectes d'Île-de-France

CDLI
Contrat départemental lecture-itinérance

CTL
Contrat territoire-lecture

CSRR
Commission scientifique régionale de restauration

CST
Contrôle scientifique et technique

CU
Communauté urbaine

DGD
Dotation générale de décentralisation

EAC
Education artistique et culturelle

EMI
Éducation aux médias et à l'information

EPT
Établissement public territorial

FRAC
Fonds Régional d'Art Contemporain

FRAM
Fonds régional d'acquisition des musées

MAHJ
Musée d'art et d'histoire du Judaïsme

MH
Monuments historiques

ND
Notre-Dame

NPNRU
Nouveau programme de rénovation urbaine

PNAC
Pôle national des arts du cirque

PVAP
Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

SCIN
Scène conventionnée d'intérêt national

SMAC
Scène de Musiques Actuelles

SODAVI
Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels

SPR
Site patrimonial remarquable

UDAP
Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

VPAH
Ville et Pays d'Art et d'Histoire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*